



Rapport annuel 2010

Document de référence



COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

Le Rapport annuel 2010 est constitué de trois tomes :

- Tome 1** Rapport d'activité
- Tome 2** Rapport financier
- Tome 3** Rapport de gestion des risques,
Rapport du Président & éléments juridiques

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 1^{er} avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général et enregistré sous le numéro de dépôt D.11-0214. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Tome **2**

Sommaire

› **Rapport de gestion 2010**

- 03 Analyse de l'actif
- 06 Analyse du passif
- 09 Ratios prudentiels
- 10 Analyse du résultat net
- 13 Analyse du risque de crédit
- 18 Analyse des risques de taux et de change
- 20 Analyse du risque de liquidité
- 20 Perspectives d'avenir
- 21 Annexes au rapport de gestion

› **Comptes individuels annuels**

- 33 Compte de bilan
- 34 Hors-bilan
- 35 Compte de résultat
- 36 Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier
- 79 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 81 Éléments de calcul du ratio de couverture au 31 décembre 2010
- 84 Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement

› **Attestation du responsable du Document de référence**

- 86 Attestation du responsable du Document de référence

Rapport de gestion 2010



Dans un contexte toujours difficile, la reprise économique amorcée en 2009 ayant été fragilisée par la crise des dettes souveraines de certains pays européens, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi son développement en 2010 tout en maintenant une politique rigoureuse d'acquisition et de gestion de ses actifs et en préservant la liquidité nécessaire au service de sa dette.

En ligne avec la composition historique de son bilan, son activité a porté essentiellement sur des prêts à l'habitat pour 5,7 Md€ et des expositions sur les personnes publiques pour 4,1 Md€, ces actifs se situant en France à hauteur de 6,6 Md€ et à l'international pour le solde de 3,2 Md€.

Le statut de société de crédit foncier et le respect de ses engagements complémentaires en matière de gestion financière et de maîtrise des risques ont permis la confirmation de la meilleure notation de qualité de crédit AAA/Aaa/AAAA de la part des 3 principales agences pour l'ensemble de la dette privilégiée de la Compagnie de Financement Foncier, comprenant 17,2 Md€ d'obligations foncières émises au cours de 2010.

Ainsi au titre de cet exercice, le bilan a progressé de 98,2 Md€ au 31 décembre 2009 à 103,8 Md€ au 31 décembre 2010 et le résultat net pour l'année s'est établi à 143 M€.

Analyse de l'actif

Opérations de l'année 2010

Les achats de créances hypothécaires

La Compagnie de Financement Foncier a procédé, à raison d'une opération par mois, à des achats de prêts à l'habitat aux particuliers octroyés par le Crédit Foncier pour un montant de 6,1 Md€ soit un encours de 6,4 Md€ en tenant compte des fonds non encore débloqués lors de l'entrée au bilan.

Parmi ces créances, 1,5 Md€ est constitué de prêts à l'accession sociale bénéficiant de la garantie de l'État français au travers du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété (FGAS) et 0,4 Md€ de prêts à taux zéro. Près des 4/5 des prêts achetés ont permis l'accession à la propriété pour leur détenteur, le secteur locatif ne représentant donc qu'un cinquième du portefeuille acquis en 2010.

Pour partie ces prêts étaient auparavant mobilisés par billets hypothécaires, ils sont maintenant détenus en direct par la Compagnie de Financement Foncier. L'encours des billets hypothécaires, garantis par des prêts hypothécaires de 1^{er} rang ou présentant des sûretés équivalentes, souscrits auprès du Crédit Foncier, s'est ainsi réduit de 2,1 Md€ sur l'année et s'élève à 7,0 Md€ au 31 décembre 2010.

En 2010, la Compagnie de Financement Foncier a également acquis un portefeuille de prêts aux particuliers en France auprès d'un établissement de crédit extérieur au Groupe BPCE pour un montant de 0,3 Md€.

En matière de prêts résidentiels hors France, la Compagnie de Financement Foncier procède par achats de parts prioritaires de titrisation. En 2010, elle est intervenue à hauteur de 1,1 Md€ sur le marché secondaire pour compléter des lignes existantes ou investir dans de nouveaux fonds. Les biens immobiliers financés par les créances titrisées sont situés aux Pays-Bas (0,5 Md€), en Italie (0,4 Md€), en Angleterre (0,2 Md€) et très marginalement au Portugal.

Le financement du Secteur public

Les opérations du Secteur public ont bénéficié à des entités publiques tant en France pour 2,0 Md€ qu'à l'étranger pour 2,1 Md€.

Les prêts aux collectivités locales françaises sont dans un 1^{er} temps octroyés par le Crédit Foncier en lien avec les Caisses d'Epargne puis ensuite apportées en garantie de prêts accordés par la Compagnie de Financement Foncier à sa maison-mère en application de l'article L. 211-38.

A l'international, les financements sont accordés directement par la Compagnie de Financement Foncier qui souscrit ou achète des titres de dettes pour 2 Md€ en 2010 ou plus marginalement produit des prêts, à hauteur de 0,1 Md€ en 2010. Les obligations émises par des collectivités territoriales américaines et les parts de titrisation garanties par le gouvernement américain ont représenté 1,0 Md€, le solde étant composé essentiellement d'obligations souveraines européennes.

Les opérations de trésorerie

La Compagnie de Financement Foncier a géré ses besoins de liquidité à court terme en profitant notamment des opportunités de refinancement offertes par les opérations de mobilisation auprès de la BCE. La Compagnie de Financement Foncier a participé aux appels d'offre pour des montants compris entre 2 et 4 Md€, au cours de l'année. A fin 2010, l'encours mobilisé auprès de la banque centrale s'élève à 2 Md€.

Par ailleurs, les valeurs de remplacement représentatives du placement de la trésorerie et composés essentiellement de prêts à moins de 6 mois a progressé au cours de l'exercice de 2,4 Md€ et la part de ces placements sécurisée par un portefeuille de créances apportées en garantie a été renforcée.

Changements réglementaires

Par ailleurs, il convient de noter que depuis le 1^{er} janvier 2010, la Compagnie de Financement Foncier applique le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, et comptabilise des impôts différés. Ces changements de méthodes comptables sont détaillés dans l'annexe aux comptes individuels.

Évolutions de l'actif

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en 3 principales catégories :

- › les prêts garantis définis aux articles L. 515-14 et L. 515-16 du Code monétaire et financier, assortis d'une hypothèque de 1^{er} rang (ou d'une sûreté immobilière équivalente ou encore très marginalement d'un cautionnement) ;
- › les expositions sur des personnes publiques définies aux articles L. 515-15 et L. 515-16 ;
- › et les valeurs de remplacement définies à l'article L. 515-17 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

A l'exception de cette dernière catégorie correspondant aux placements de trésorerie auprès d'établissements de crédit, les actifs éligibles sont constitués soit par :

- › des prêts achetés ou produits par la Société respectant les articles L. 515-14 et L. 515-15 ;
- › des parts prioritaires de fonds communs de créances ou d'entités similaires composés d'au moins 90 % de créances de même nature que celles autorisées en détention directe par la loi respectant l'article L. 515-16 ;
- › des titres de créances émis ou garantis par des personnes publiques respectant l'article L. 515-15 ;
- › des billets à ordre permettant la mobilisation de créances hypothécaires de 1^{er} rang ou cautionnées respectant l'article L. 515-16-1.

Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, près de 40 % des prêts hypothécaires bénéficient de plus de la garantie directe de l'État français : il s'agit, soit des prêts octroyés suivant le régime de garantie du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété), soit des prêts du secteur aidé.

Ce dernier regroupe les prêts aidés à l'accession sociale garantis par l'État jusqu'en 1995, année de leur disparition. Le Crédit Foncier qui bénéficiait d'un quasi monopole pour leur distribution a transféré l'intégralité de sa production de prêts aidés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999. Ce portefeuille est dès lors extinctif et ne fait l'objet d'aucune production nouvelle.

De plus une partie des prêts hypothécaires purs, à hauteur de 7 %, est couverte contre le risque de crédit par une garantie financière apportée indirectement par un établissement public européen.

Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	31 décembre 2010		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	M€	% bilan	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis articles L. 515-14 et 16	44 909	43,3%	43 841	44,6 %	43 574	45,4 %
Prêts hypothécaires du secteur aidé	698	0,7 %	957	1,0 %	1 251	1,3 %
Prêts garantis par le FGAS	8 365	8,1 %	7 320	7,5 %	6 713	7,0 %
Autres prêts hypothécaires	14 522	14,0 %	11 693	11,9 %	10 262	10,7 %
Parts de titrisation de créances immobilières	14 104	13,6 %	14 310	14,6 %	15 666	16,3 %
Autres prêts avec garantie immobilière	243	0,2 %	516	0,5 %	584	0,6 %
Billets hypothécaires	6 976	6,7 %	9 046	9,2 %	9 097	9,5 %
Expositions sur des personnes publiques articles L. 515-15 et 16	43 964	42,3 %	41 741	42,5 %	40 225	41,9 %
Prêts publics du secteur aidé	224	0,2 %	253	0,3 %	285	0,3 %
Autres prêts publics	20 394	19,6 %	20 077	20,4 %	21 217	22,1 %
Titres d'entités publiques	15 750	15,2 %	13 946	14,2 %	11 139	11,6 %
Parts <i>senior</i> de titrisation de créances publiques	7 596	7,3 %	7 465	7,6 %	7 584	7,9 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, survaleur, autres)	3 135	3,0 %	3 209	3,3 %	3 718	3,9 %
Valeurs de remplacement article L. 515-17	11 820	11,4 %	9 454	9,6 %	8 425	8,8 %
Total actif	103 827	100,0 %	98 245	100,0 %	95 943	100,0 %

Compte tenu des acquisitions de l'année et des amortissements enregistrés sur l'exercice, les principales évolutions dans la composition de l'actif sont :

› le maintien de l'équilibre entre actifs hypothécaires et publics avec un accroissement des encours de 1,1 Md€ des prêts garantis et de 2,2 Md€ des expositions sur des personnes publiques.

En fait, en tenant compte des garanties additionnelles souveraines, essentiellement celles de l'État français pour les prêts du secteur aidé et ceux bénéficiant de la protection du FGAS, la part du Secteur public reste plus importante que celle du marché hypothécaire.

Les expositions sur des personnes publiques sont ainsi de 51 % du bilan fin 2010 contre 34 % pour le portefeuille de prêts à l'habitat, cette répartition reste stable sur l'année.

En intégrant de plus la garantie indirecte d'un autre État européen, le Secteur public totalise 54,1 Md€ soit 52 % du bilan à fin décembre 2010 ;

› une forte baisse des billets hypothécaires de 2,1 Md€ et corrélativement une hausse des prêts hypothécaires. En effet, une partie des prêts apportés en garantie des billets répondant aux critères d'achat de la Compagnie de Financement Foncier ont pu être achetés directement ;

› une hausse de 1,0 Md€ des encours de prêts à l'accession sociale bénéficiant de la garantie du FGAS ;

› au sein du Secteur public, l'accroissement est principalement observé sur les titres (1,8 Md€) et rend compte de l'activité à l'international ;

› la poursuite de la baisse des encours du secteur aidé extinctif qui s'élèvent au total à 0,9 Md€ à fin 2010 contre 1,2 Md€ à fin 2009 ;

› une hausse de 2,4 Md€ des valeurs de remplacement très majoritairement représentatives de concours de moins de 6 mois au Crédit Foncier dont une grande partie est garantie par un portefeuille de prêts en application de l'article L. 211 38 du Code monétaire et financier.

Cette diversité en matière de nature des garanties accordées aux actifs (hypothèques de 1^{er} rang, contreparties telles que des administrations centrales, des établissements publics ou des collectivités territoriales) s'observe également en termes

d'implantation géographique. Plus d'un tiers du bilan se situe hors de France, soit un encours de 38,3 Md€ au 31 décembre 2010 ; cette proportion est stable depuis plusieurs années (36,9 % en 2010, 36,5 % en 2009 et 36,2 % en 2008).

Au cours de l'exercice 2010, la répartition géographique s'est un peu modifiée ; ses variations traduisent, d'une part, les acquisitions de l'année qui ont porté principalement sur les États-Unis et, d'autre part, les amortissements naturels notamment des fonds de titrisation de type RMBS situés en Espagne et en Italie.

En fin d'année 2010, les principales positions par pays sont maintenues et les encours hors France se répartissent par ordre d'importance entre :

- > l'Espagne (7,5 Md€) et l'Italie (7,2 Md€) pour des montants représentant environ 7 % du bilan pour chaque pays ;
- > les États-Unis (6,6 Md€) et les Pays-Bas (5,4 Md€) pour des montants représentant entre 5 et 6 % du bilan ;
- > le Japon (2,0 Md€), l'Allemagne (1,9 Md€), la Suisse (1,7 Md€), le Portugal (1,3 Md€), la Grèce (1,1 Md€) et le Canada (0,9 Md€) pour des montants représentant entre 2 % et 0,9 % du bilan ;
- > enfin pour des encours moindres, 12 pays du continent européen avec des financements inférieurs ou proches de 0,5 Md€.

Analyse du passif

Opérations de l'année 2010

Malgré le contexte difficile de l'année 2010 (accroissement des déficits publics, croissance atone, crise de dettes souveraines), la Compagnie de Financement Foncier a confirmé sa place de tout 1^{er} rang parmi les émetteurs de dettes sécurisées.

Deux faits majeurs en attestent :

- > un volume d'émission d'obligations foncières de 17,2 Md€ sur l'année ;
- > trois importantes opérations en dollars sur le marché domestique américain, pour un total de 4,8 Md\$, à 2, 3 et 5 ans, autorisées par l'agrément obtenu auprès de la SEC en 2009.

L'activité d'émission est ainsi restée soutenue en 2010 avec la mise en œuvre des différentes possibilités offertes à la Compagnie de Financement Foncier :

- > en termes de devise :

71 % des émissions sont libellés en euros, 22 % en dollars américains et 6 % en francs suisses. Pour la 1^{ère} fois, des capitaux sont levés en couronnes norvégiennes ;

- > en termes de format :

les émissions publiques portent sur 69 % du programme de l'année soit 11,9 Md€ ; en plus des 3 opérations en dollars, la Compagnie de Financement Foncier enrichit sa courbe de référence en euros de 4 nouvelles lignes : en janvier 2 Md€ à 3 ans, en avril 1 Md€ à 5 ans, en juin 0,6 Md€ à 15 ans et en octobre 1 Md€ à 10 ans.

Pour les opérations privées, d'un montant total de 5,3 Md€, le format *registered covered bond* lui permet notamment d'émettre pour 2,4 Md€ sur le marché domestique allemand ;

- > en termes de durée :

la maturité moyenne des émissions de 2010 est de l'ordre de 7 ans, les émissions privées étant les plus longues avec 11,5 ans (ou 9,1 ans en supposant l'exercice des options de remboursement accordées sur certains lignes) contre 5,6 ans pour les émissions publiques ;

- > en termes de base d'investisseurs :

la place de 1^{er} investisseur revient aux Allemands en 2010 avec 32 % du volume total émis ; les banques ont souscrit plus de la moitié du programme enregistrant notamment le retour des banques centrales asiatiques.

Ce volume d'émissions a nécessité l'intervention du Contrôleur spécifique pour 9 d'entre elles ; en effet conformément à la réglementation, il doit valider toute opération d'un montant supérieur à la contre valeur de 500 M€ en s'assurant notamment de son impact sur les ratios prudentiels.

Hors levée de capitaux sur les marchés par émission d'obligations foncières, la Compagnie de Financement Foncier a

réalisé peu d'opérations en 2010 et principalement :

- › la poursuite des mobilisations auprès de la BCE pour des encours variant de 2 à 3 Md€ tout au long de l'année ;
- › la mise en réserve (en report à nouveau essentiellement) du bénéfice de l'exercice 2009 d'un montant de 175,5 M€ et le paiement d'un acompte sur dividende 2010 pour 94,5 M€ décidé en décembre 2010.

Évolution du passif

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en 2 classes principales :

- › les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison-mère. Ce cadre légal très sécurisé et les engagements pris par la Compagnie de Financement Foncier en termes notamment de qualité de ses actifs et de gestion de son bilan ont permis aux trois principales agences de notation d'accorder leur meilleure note à ces dettes privilégiées depuis la création de la Société ;
- › les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources qui viennent en terme de rang de créance après les dettes privilégiées présentent différents niveaux de risque dans le cas où la Société rencontrerait des difficultés de paiement. Elles sont constituées de dettes chirographaires, de dettes subordonnées et enfin de capitaux propres, ressources apportées pour l'essentiel par le Crédit Foncier.

Répartition du passif par rang de garantie

	31 décembre 2010		31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	M€	% bilan	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	89 762	86,5 %	83 946	85,4 %	83 399	86,9 %
Obligations foncières	88 128	84,9 %	81 957	83,4 %	79 960	83,3 %
Autres ressources privilégiées	1 633	1,6 %	1 989	2,0 %	3 439	3,6 %
Ressources non privilégiées	14 065	13,5 %	14 299	14,6 %	12 544	13,1 %
Dettes chirographaires	8 308	8,0 %	8 537	8,7 %	6 905	7,2 %
Dettes subordonnées et assimilées	4 116	4,0 %	4 176	4,3 %	4 224	4,4 %
dont titres subordonnés remboursables	2 100	2,0 %	2 100	2,1 %	2 100	2,2 %
dont emprunt participant	1 350	1,3 %	1 350	1,4 %	1 350	1,4 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	1 641	1,6 %	1 586	1,6 %	1 415	1,5 %
Total passif	103 827	100,0 %	98 245	100,0 %	95 943	100,0 %
Fonds propres et assimilés	2 991	2,9 %	2 936	3,0 %	2 765	2,9 %

Au cours de l'exercice 2010, la composition du passif a peu évolué : les dettes privilégiées représentent près de 87 % du bilan et les dettes ne bénéficiant pas du privilège plus de 13 %.

En terme d'obligations foncières, malgré le fort volume de nouvelles émissions en 2010, leur encours a relativement peu progressé, passant de 82 Md€ à 88 Md€, du fait d'importants remboursements intervenus au cours de l'exercice. En 2010, un encours de près de 12 Md€ est arrivé à échéance notamment en février (3,9 Md€) et en juin (4,4 Md€). Plus marginalement, le choix d'investisseurs d'exercer leur faculté de rachat avant le terme final proposée sur certaines lignes a également réduit le passif à hauteur de 0,5 Md€.

Les montants de dettes non privilégiées sont stables sur l'exercice, s'élevant à 14,1 Md€ à fin 2010 contre 14,3 Md€ un an plus tôt. Les différents mouvements observés sur ces postes se neutralisent, les plus significatifs étant :

- › baisse de 1 Md€ de l'encours mobilisé auprès de la BCE ; au 31 décembre 2010, 2 Md€ sont ainsi financés à 3 mois ;
- › hausse de 0,5 Md€ des dépôts reçus par les contreparties sur opérations de *swaps* ;

› hausse de 55 M€ des capitaux propres et provisions provenant de la mise en réserve du bénéfice 2009 dont l'effet est toutefois limité par la baisse du résultat en 2010 et la distribution de l'acompte sur dividende.

Sur l'ensemble des emprunts privilégiés, 24 lignes en euros et 4 lignes en dollars américains bénéficient d'une liquidité particulière du fait de leur taille supérieure à 1 milliard d'euros ou de dollars à l'origine et de la charte conclue avec plus d'une vingtaine de banques pour l'organisation de leur marché secondaire des « *eurobonds* ». Ces obligations, d'un encours total de 52,9 Md€ au 31 décembre 2010, représentent la courbe de taux de référence en euros et en dollars américains de la dette sécurisée de la Compagnie de Financement Foncier.

Principales émissions par date d'échéance

Emprunts en euros	Code ISIN	Devise	Date d'échéance	Encours en millions d'euros
CFF 3,875 % février 2011	FR0010582312	EUR	11/02/2011	1 650
CFF 4 % juillet 2011	FR0010101824	EUR	21/07/2011	3 250
CFF 3,625 % janvier 2012	FR0010379248	EUR	16/01/2012	1 550
CFF 2 % février 2012	FR0010821298	EUR	17/02/2012	2 100
CFF 4 % octobre 2012	FR0010422600	EUR	25/10/2012	1 820
CFF 4,50 % janvier 2013	FR0010526988	EUR	09/01/2013	1 230
CFF 2,25 % janvier 2013	FR0010849117	EUR	25/01/2013	2 750
CFF 5,375 % mars 2013	FR0000485724	EUR	02/03/2013	1 400
CFF 4,25 % janvier 2014	FR0010039149	EUR	29/01/2014	3 370
CFF 4,375 % nov. 2014	FR0010541946	EUR	19/11/2014	1 100
CFF 6,125 % février 2015	FR0000499113	EUR	23/02/2015	1 500
CFF 2,625 % avril 2015	FR0010885871	EUR	16/04/2015	1 350
CFF 4,75 % juin 2015	FR0010489831	EUR	25/06/2015	1 235
CFF 3,375 % janvier 2016	FR0010271148	EUR	18/01/2016	2 595
CFF 3,75 % janvier 2017	FR0010157297	EUR	24/01/2017	3 200
CFF 4,625 % sept. 2017	FR0010532762	EUR	23/09/2017	2 500
CFF 4,125 % octobre 2017	FR0010422618	EUR	25/10/2017	2 305
CFF 4,50 % mai 2018	FR0000474652	EUR	16/05/2018	3 205
CFF 4,375 % avril 2019	FR0010464321	EUR	25/04/2019	3 045
CFF 3,50 % novembre 2020	FR0010960070	EUR	05/11/2020	1 000
CFF 4,875 % mai 2021	FR0010758599	EUR	25/05/2021	3 065
CFF 5,75 % octobre 2021	FR0000487225	EUR	04/10/2021	1 250
CFF 4 % octobre 2025	FR0010913749	EUR	24/10/2025	1 300
CFF 3,875 % avril 2055	FR0010292169	EUR	25/04/2055	1 000
Emprunts en dollars	Code ISIN	Devise	Date d'échéance	Encours en millions de dollars
CFF 1,625 % juillet 2012	XS0527923550 /US20428AAA79	USD	23/07/2012	1 500
CFF 2,125 % avril 2013	XS0504189449 /US204279AA18	USD	22/04/2013	2 000
CFF 2,5 % septembre 2015	XS0542722862 / US20428AAC36	USD	16/09/2015	1 000
CFF 5,625 % juin 2017	FR0010485185	USD	19/06/2017	1 000

Solde des dettes fournisseurs

Par ailleurs, il convient de noter que la Compagnie de Financement Foncier respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs, conformément à la loi LME du 4 août 2008 qui prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

La majorité de la gestion de la Compagnie de Financement Foncier est sous-traitée au Crédit Foncier, et facturée par ce dernier. Les autres dettes fournisseurs, au 31 décembre 2010, représentent des montants non significatifs dont les échéances sont généralement toutes inférieures à 30 jours.

Ratios prudentiels

En sa qualité de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées ; ces éléments sont validés 2 fois par an par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les ratios présentés ici répondent à la réglementation en vigueur pour l'exercice 2010. Le cadre législatif et réglementaire régissant l'activité des sociétés de crédit foncier vient d'être renforcé avec la création du statut de société de financement à l'habitat (loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, décrets des 23 février et 4 mars 2011 et arrêté du 23 février 2011) et ne sera applicable qu'à partir de l'exercice 2011 ; à cette occasion le calcul du ratio de couverture notamment est revu et certaines limites de détention d'actif sont durcies.

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées lequel doit être en permanence supérieur à 100 %. A compter de 2011, il devra être supérieur à 102 %. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. Il en est ainsi des parts de titrisation et le cas échéant des prêts cautionnés dont la notation est en dessous du 1^{er} échelon de qualité de crédit. De même sont déduits du total de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2010, pour la Compagnie de Financement Foncier, après intégration de ces déductions, les actifs retenus en couverture s'élèvent à 99,4 Md€ sur un total de bilan de 103,8 Md€ ; compte tenu d'un passif privilégié de 89,8 Md€, le ratio de couverture s'établit à 110,8 %, niveau qui est maintenu très largement au-delà du seuil réglementaire de 100 % depuis de nombreuses années notamment en 2009 où il atteignait 110,5 %.

Au-delà de ce minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, constituant ainsi une réserve de sécurité pour garantir le paiement intégral et à bonne date des échéances de ses obligations foncières.

Au 31 décembre 2010, ce rapport est de 12,8 % très supérieur au minimum garanti par la Société. Dans son calcul, le numérateur est obtenu en diminuant le passif non privilégié des opérations de mise en pension et des refinancements auprès de la BCE, soit 2,6 Md€.

Il est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs ; notamment au 31 décembre 2010 :

- › le montant des prêts cautionnés reste faible à 1,6 % du bilan (après prise en compte des encours cautionnés apportés en garantie des billets hypothécaires), très en dessous du seuil légal de 35 % ;
- › les billets hypothécaires représentent 6,7 % du bilan, soit un encours inférieur au plafond de 10 % ;
- › les valeurs de remplacement sont égales à 11,8 % du nominal des ressources privilégiées donc sous la limite de 15 %.

Enfin, la réglementation demande de comparer le montant non éligible au refinancement par des ressources privilégiées au total des passifs non privilégiés qui doit toujours lui être supérieur. Il s'agit de déterminer la partie du prêt en dépassement du seuil réglementaire de quotité, c'est-à-dire la portion du prêt, hypothécaire ou éventuellement cautionné, correspondant au surplus de quotité par rapport à 80 % pour les prêts au logement consentis aux personnes physiques, à 100 % pour les prêts bénéficiant de la garantie du FGAS et à 60 % pour tous les autres prêts. Ces pourcentages, calculés en divisant la valeur du bien apporté en garantie par le capital restant dû de la créance, se mesurent après la réévaluation annuelle des gages prévue dans les textes réglementaires.

Les dépassements sont à observer sur tous les prêts, qu'ils soient en détention directe, après achat ou production par la Compagnie de Financement Foncier, ou en détention indirecte, constituant alors les sous-jacents de parts de titrisation et de billets hypothécaires ou le collatéral en cas de garantie financière.

Pour la Compagnie de Financement Foncier, au 31 décembre 2010, les encours d'actifs en dépassement de quotité s'élèvent à 277,5 M€, répartis en 18,2 M€ observés sur les parts de titrisation, 39 M€ relatifs aux prêts mobilisés et 221 M€ relevant des prêts détenus directement. Ce montant reste très inférieur à l'encours de dettes non privilégiées d'un montant de 14 065 M€ qui peuvent donc sans difficulté le financer. Un an plus tôt, les montants en dépassement étaient de 471 M€ à comparer à 14 299 M€ de passif non privilégié.

Dans le cadre de ses règles propres de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité moyenne des prêts hypothécaires acquis dont l'évolution rend compte des variations de capitaux investis et du réexamen annuel des biens apportés en garantie.

Le rapport entre le montant des gages et le capital restant dû du portefeuille est de 62,3 % au 31 décembre 2010, en légère hausse par rapport au taux de 59,5 % déterminé fin décembre 2009, essentiellement sous l'effet des prêts récents achetés en 2010 se substituant à des prêts plus anciens qui ont déjà enregistré dans le temps une baisse de leur quotité au rythme de leur amortissement. La révision des biens immobiliers en 2010 a eu très peu d'impact sur la valeur des gages qui ont augmenté en moyenne 0,4 % avec des résultats différenciés entre la région de Paris et l'Île-de-France qui se redresse de 5,5 % et la province qui baisse encore de 1,4 % hors agglomération et 0,5 % en agglomération. La méthode d'évaluation et de réexamen des biens et ses résultats pour l'exercice 2010 sont développés dans le rapport des risques et font l'objet d'une validation par le Contrôleur spécifique.

L'encours des prêts retenus pour ce calcul est de près de 24 Md€ à fin 2010. Une grande partie de ce portefeuille bénéficie, au-delà de la sûreté immobilière, de la garantie de l'État français, ce sont les prêts du secteur aidé et ceux garantis par le FGAS, soit un total de plus de 9 Md€ ; sur le solde, un encours de près de 1 Md€ est également indirectement couvert par un autre État européen.

Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier continue de présenter durant l'année 2010 des coefficients de liquidité et des ratios d'observation largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de maintien d'une trésorerie disponible à horizon d'1 an. Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le Groupe Crédit Foncier au niveau consolidé.

Analyse du résultat net

Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice 2010 s'établit à 314 M€, contre 362 M€ au titre de l'année précédente. Afin de mesurer la rentabilité dégagée par l'activité de Compagnie de Financement Foncier, il convient de retraiter ces montants des éléments non récurrents survenus sur ces périodes lesquels furent particulièrement élevés au cours de l'exercice précédent.

En effet en juillet 2009, une importante opération de restructuration de dette réalisée à la demande de l'investisseur avait majoré les résultats de 92,2 M€.

En 2010, deux opérations de gestion ont eu un impact de bien moindre ampleur sur le résultat :

- › la restructuration des instruments de couverture conclues avec une contrepartie bancaire pour en améliorer le profil de risque : elle s'est traduite par un produit de 90,2 M€ mais s'agissant de *swaps* de micro-couverture, cette soultte de résiliation est étalée comptablement sur la durée résiduelle. Sur l'exercice, seul un produit de 0,5 M€ a dès lors été enregistré ;
- › la résiliation des opérations de couvertures de certains titres par CIFG : ces opérations n'offrant plus de réelle protection contre la dégradation des actifs couverts, la Compagnie de Financement Foncier a en effet décidé de les interrompre de façon anticipée. CIFG lui a versé des indemnités de rupture des contrats et parallèlement la Compagnie de Financement Foncier a dû enregistrer en perte le solde des amortissements des primes de rehaussement qui restaient à étaler en comptabilité jusqu'au terme des actifs couverts. L'impact correspond à une perte de 12,4 M€.

La marge courante retraitée de ces principaux éléments non récurrents a donc bien progressée au cours de l'exercice, passant de 270 M€ pour 2009 à 326 M€ pour 2010. Cette augmentation rend compte de 2 évolutions favorables, d'une part la hausse des encours et d'autre part l'amélioration de la marge nette sur les actifs acquis récemment, les tensions observées au cours des dernières années sur le marché du crédit ayant conduit à un élargissement des conditions de rémunération selon les produits.

Hors marge d'intérêts, les autres variations de produit net bancaire sur l'année 2010 sont dues principalement à :

- › la hausse des indemnités de remboursement anticipé sur les prêts comptabilisées en commission à hauteur de 44,5 M€ en 2010 contre 21,9 M€ sur l'année 2009. Il est à noter qu'une partie de ces produits fait l'objet d'une rétrocession au Crédit Foncier, pour un montant de, respectivement, 12,0 M€ et 6,2 M€ ;
- › la dotation aux provisions sur le portefeuille de placement pour 7,2 M€ résultant de la baisse de la valeur de marché de 2 lignes notées AAA/Aa1/AAA et AAA/Aaa/AAA. En 2009, ce portefeuille avait fait l'objet d'une reprise nette de 1,6 M€ ;
- › des gains de change de 1,3 M€ sur des lignes à zéro coupon dus aux différences entre le profil d'amortissement du *swap* de micro-couverture et celui de la ligne couverte. En 2009, une perte de 0,2 M€ était comptabilisée.

Parmi les charges d'intérêt figurent les intérêts des dettes subordonnées qui s'élèvent à 66,2 M€ pour 2010 contre 87,8 M€ en 2009, évolution exclusivement due à la baisse constatée en 2010 des taux monétaires qui servent de référence aux intérêts payés. En effet sur l'exercice 2010, leur encours est resté inchangé à 3,5 Md€ et le prêt participant d'un montant de 1 350 M€ a, cette année encore, atteint son taux plafond de rémunération, soit une majoration de 2,5 points du Taux annuel monétaire (TAM) observé sur la période. Pour ces ressources subordonnées apportées par le Crédit Foncier à très long terme, de durée de 30 et 33 ans, la partie des intérêts correspondant au surplus de rémunération versée au-delà des taux monétaires s'élève à 44,3 M€ pour 2010.

Le produit net bancaire tient compte également du coût des couvertures de risque de crédit mises en place sur certains actifs avec le Crédit Foncier. Elles correspondent, d'une part, à une garantie de rachat de certaines parts de titrisation dans le cas de fortes dégradations de notation, et d'autre part, d'une couverture de risque de crédit sur près de 1 Md€ de prêts hypothécaires dont le risque a été transféré, au delà d'un certain seuil, indirectement à un établissement public européen noté AAA. Sur l'exercice 2010, il a été enregistré à ce titre une charge de 1,9 M€.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation suit en 2010 une évolution comparable à celle observée sur le produit net bancaire ; il s'élève à 217 M€ pour 2010 contre 262 M€ pour 2009.

Les charges d'exploitation enregistrent pour l'essentiel les commissions versées au Crédit Foncier en sa qualité de prestataire de services de la Compagnie de Financement Foncier, au titre notamment de la gestion des éléments composant son bilan et de la gestion administrative, comptable et financière de la Société.

Le secteur aidé, de nature extinctive, a enregistré une baisse corrélative de ses coûts de gestion passant de 13,7 M€ à 10,2 M€ en un an suivant le même rythme que celui de la marge d'intérêts inscrite en produit net bancaire. Les

commissions de gestion versées au titre du secteur concurrentiel sont restées stables sur l'exercice, 55,6 M€ pour 2010 contre 56,6 M€ pour 2009.

Le poste de dotation aux amortissements correspond exclusivement à l'amortissement de l'écart incorporel entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des éléments transférés à la Compagnie de Financement Foncier en octobre 1999. L'écoulement dans le temps de cette survalueur a été déterminé lors du transfert avec un terme final prévu en juin 2009. Le dernier amortissement était ainsi de 2,5 M€ enregistré sur les comptes de l'exercice 2009. Ce poste n'a donc pas enregistré d'écriture en 2010.

Coût du risque

En 2010, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré un coût du risque de 3,3 M€, d'un montant toujours très limité en regard de l'importance des encours détenus, il était de 4,1 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette charge a plusieurs composantes :

- › une dotation aux provisions et dépréciations pour 8,2 M€ notamment au titre de la provision collective sur encours aux particuliers pour 1,0 M€ et de la provision Neiertz pour 1,3 M€ ;
- › des reprises de provisions et dépréciations pour 5,0 M€ ;
- › des pertes totales pour 2,1 M€, dont 0,2 M€ est couvert par des provisions et dépréciations ;
- › des gains sur créances amorties pour 1,8 M€.

Au coût du risque portant sur les flux de capital, il convient d'ajouter la charge ou le produit inscrit en produit net bancaire sur les intérêts des créances douteuses afin de mesurer la charge globale du risque.

Pour 2010, le produit net bancaire a enregistré une charge 0,9 M€ pour dotation aux provisions et pertes nettes alors qu'une charge de 1,7 M€ était comptabilisée en 2009.

Ainsi pour l'exercice 2010, l'ensemble du risque en capital et intérêts a représenté une charge globale de 4,2 M€ dont l'analyse détaillée est présentée au chapitre relatif au risque de crédit.

Résultat courant avant impôt

La Compagnie de Financement Foncier a enregistré un gain non récurrent sur actifs immobilisés de 2 M€ du fait de l'exercice de la clause de *clean up call* sur 2 fonds de titrisation, ces dénouements anticipés entraînant la comptabilisation en résultat de la part de la décote constatée lors de l'achat des parts qui restait à amortir.

Le résultat courant avant impôt ressort ainsi à 217 M€ pour l'exercice 2010 contre 258 M€ pour l'année précédente. Après réintégration de la majoration du taux d'intérêt versée au Crédit Foncier au titre des dettes subordonnées de 44,3 M€, le résultat brut de l'exercice s'élève à 261 M€. Il est à comparer au risque potentiel des actifs détenus qui peut être estimé par le montant des créances douteuses, nettes des provisions et dépréciations, non garanties par l'État français (c'est-à-dire hors secteur aidé et hors prêts garantis par le FGAS), soit 213 M€. Le résultat courant de l'exercice couvre ainsi plus que la totalité du risque théorique, sans même mettre en jeu les autres garanties que sont les fonds propres et assimilés (hors provisions) de 1 632 M€, les dettes subordonnées de 4 116 M€ ou les autres ressources non privilégiées de 8 309 M€.

Résultat net

En 2010, la Compagnie de Financement Foncier a décidé d'opter pour la comptabilisation des impôts différés, dans un souci de convergence vers les normes IFRS et de meilleure lisibilité des informations financières.

Cette option a été exercée pour l'ensemble des impôts différés résultant des différences temporaires dans les comptes sociaux. Pour l'exercice 2010, cette option a conduit à comptabiliser un produit d'impôts différés de 28,6 M€,

essentiellement dû aux opérations de restructuration des instruments de couverture citées dans la rubrique produit net bancaire, et la charge d'impôt ressort ainsi à 73,6 M€.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier s'établit à 143 M€ pour l'exercice 2010, conforme avec la nature de l'activité exercée et l'objectif de rentabilité attendue. Ce résultat correspond en effet à une rentabilité de 9 % des capitaux propres.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit s'analyse différemment selon la nature des actifs détenus. Pour la Compagnie de Financement Foncier, 3 grandes catégories peuvent être identifiées à ce titre et répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur qualité de crédit :

- › les prêts accordés à des personnes physiques ou à des professionnels relevant majoritairement du Secteur public ; Depuis avril 2007, à la catégorie des prêts garantis, sont assimilés les billets hypothécaires dont le sous-jacent est constitué de prêts au logement consentis à des personnes physiques ;
- › les titres comprenant les parts prioritaires de titrisation, qui font l'objet d'une notation externe par des organismes d'évaluation de crédit reconnus sur le plan international, et en particulier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel ;
- › les valeurs de remplacement constituées de placements auprès d'établissements de crédit bénéficiant des meilleures notations externes à court terme. Pour la Compagnie de Financement Foncier, ce compartiment est composé pour l'essentiel de prêts accordés à sa maison-mère le Crédit Foncier à moins de 6 mois dont la majeure partie est sécurisée par un portefeuille de créances apportées en garantie.

L'analyse du risque de crédit est également développée dans le rapport sur la gestion des risques du présent document, avec notamment une segmentation de la clientèle et une répartition par notation de type bâlois.

Analyse globale

En synthèse sur le portefeuille constituant le « *core business* » de la Compagnie de Financement Foncier, composé des prêts du secteur concurrentiel et du portefeuille de titres et parts de titrisation, les principaux indicateurs de risque de crédit présentent sur 2010 une situation toujours très maîtrisée.

Analyse de l'ensemble du secteur concurrentiel

	2010				2009			
	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en pb	Encours en M€	Encours douteux en M€	Taux de douteux	Risque en bp
Prêts aux particuliers et assimilés	43 478	411	0,9%	0,9	41 769	328	0,8 %	1,5
<i>(dont parts de titrisation et billets hypothécaires)</i>	<i>(21 080)</i>				<i>(23 355)</i>			
Expositions sur des personnes publiques	41 964	6			39 886	5		
<i>(dont titres et parts de titrisation)</i>	<i>(23 346)</i>				<i>(21 412)</i>			
Prêts à l'immobilier social	2 511	6	0,2%	0,8	2 708	7	0,2 %	- 0,8
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	14	2	14,9%	56,1	26	2	7,9 %	- 102,1
Total	87 968	425	0,5%	0,5	84 388	342	0,4 %	0,7

N.B. : une charge de risque négative correspond à un gain en termes de résultat

Les encours douteux et la charge du risque sont principalement constatés sur le portefeuille de créances aux particuliers, ils restent cependant très limités par rapport au volume concerné :

- › 0,9 % de taux d'encours douteux sur plus de 43 Md€ de portefeuille,
- › 0,9 point de base de charge de risque.

Ces résultats se déclinent dans chacun des grands secteurs d'activité selon leur nature : portefeuille de prêts et assimilés situés en France, portefeuille de créances sur l'international majoritairement composé de titres et parts de titrisation.

Prêts et assimilés

Sur ce compartiment, le risque de crédit se mesure en analysant l'évolution des créances douteuses et le montant des provisions et dépréciations qui lui sont affectées. Le portefeuille de prêts détenus directement par la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 44,5 Md€ au 31 décembre 2010 auquel il convient d'ajouter 7,0 Md€ de billets hypothécaires. L'analyse porte donc sur un encours de 51,4 Md€ soit 49,6 % du bilan.

Analyse des encours de prêts et assimilés

2010	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
Secteur aidé (extinctif)	922,9	1,8 %	62,4	6,8 %			0,1
Secteur concurrentiel	50 517,7	98,2 %	425,0	0,8 %	60,7	0,1 %	25,3
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	29 374,1	57,1 %	410,8	1,4 %	56,4	0,2 %	22,8
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>6 975,9</i>	<i>13,6 %</i>					
<i>dont prêts FGAS</i>	<i>8 364,7</i>	<i>16,3 %</i>	<i>186,7</i>	<i>2,2 %</i>			
<i>dont autres prêts hypothécaires</i>	<i>14 033,5</i>	<i>27,3 %</i>	<i>224,1</i>	<i>1,6 %</i>	<i>56,4</i>	<i>0,4 %</i>	<i>22,8</i>
Prêts aux personnes publiques	18 618,6	36,2 %	5,9				0,1
Prêts à l'immobilier social	2 511,1	4,9 %	6,2	0,2 %	2,3	0,1 %	1,2
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	13,9		2,1	14,9 %	2,0	14,0 %	1,2
Total	51 440,6	100,0 %	487,4	0,9 %	60,7	0,1 %	25,4

2009	Encours en M€	Répartition des encours	Dont encours douteux	% douteux	Dont douteux compromis	% douteux compromis	Provisions en M€
Secteur aidé (extinctif)	1 209,7	2,4 %	68,9	5,7 %			0,1
Secteur concurrentiel	48 667,0	97,6 %	341,8	0,7 %	36,5	0,1 %	21,6
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	27 459,1	55,1 %	328,0	1,2 %	33,3	0,1 %	19,2
<i>dont billets hypothécaires</i>	<i>9 046,0</i>	<i>18,1 %</i>					
<i>dont prêts FGAS</i>	<i>7 319,6</i>	<i>14,7 %</i>	<i>163,4</i>	<i>2,2 %</i>			
<i>dont autres prêts hypothécaires</i>	<i>11 093,6</i>	<i>22,2 %</i>	<i>164,6</i>	<i>1,5 %</i>	<i>33,3</i>	<i>0,3 %</i>	<i>19,2</i>
Prêts aux personnes publiques	18 474,1	37,0 %	5,2				0,1
Prêts à l'immobilier social	2 708,2	5,4 %	6,6	0,2 %	1,7	0,1 %	1,1
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	25,6	0,1 %	2,0	7,9 %	1,5	5,8 %	1,1
Total	49 876,7	100,0 %	410,8	0,8 %	36,5	0,1 %	21,7

Sur l'exercice 2010, les encours de prêts augmentent de 1,9 Md€, progression qui concerne la clientèle des particuliers du secteur concurrentiel. C'est également sur ce segment que s'observent la hausse des encours douteux et corrélativement la hausse des provisions.

Les encours douteux de prêts aux personnes physiques non aidés progressent de 328 M€ à 411 M€ principalement au cours du 1^{er} semestre, ils continuent toutefois de représenter un faible pourcentage des encours de crédit, 1,4 % à fin 2010 contre 1,2 % à fin 2009.

Parmi les prêts aux particuliers, le risque éventuel le plus fort pour la Compagnie de Financement Foncier porte sur les encours de prêts ne bénéficiant pas d'une double garantie soit un encours de 14 Md€ hors créances couvertes par le FGAS, et donc l'État français, et hors les billets hypothécaires souscrits auprès du Crédit Foncier. Dans cette catégorie pourtant plus risquée, le taux de créances douteuses n'a que peu progressé en 2010, il est de 1,6 % à fin 2010 contre 1,5 % un an plus tôt. Ce sous portefeuille est par ailleurs provisionné pour des montants revus en hausse en 2010 à due concurrence des encours ; l'ensemble des provisions et dépréciations qui lui est affecté s'élève à 22,8 M€ fin 2010, il était égal à 19,2 M€ fin 2009.

Les concours au Secteur public, autre grand secteur d'activité de la Compagnie de Financement Foncier, continuent de présenter des risques de crédit non significatifs avec un montant d'encours douteux de 5,9 M€ sur un encours de 18,6 Md€ comptabilisés en fin d'exercice 2010.

Les prêts à l'immobilier social, constitués de prêts hypothécaires et/ou garantis par des entités publiques affichent assez naturellement un pourcentage d'encours douteux compris entre ceux observés sur les 2 catégories précédentes. En 2010, ce taux est resté particulièrement bas, égal à 0,2 % avec un montant de prêts douteux de 6,2 M€ en grande partie déjà provisionné.

Les prêts à l'immobilier commercial qui proviennent pour l'essentiel du transfert légal en 1999 à la création de la Compagnie de Financement Foncier et qui ne font plus l'objet d'acquisition depuis 2001, ont un encours structurellement en baisse, d'un montant résiduel très faible de 14 M€ au 31 décembre 2010. Du fait de son caractère extinctif, il présente un encours douteux qui exprimé en pourcentage apparaît élevé. En fait le risque potentiel porte sur 2 M€ au 31 décembre 2010 provisionné à plus de la moitié.

Sur l'ensemble des prêts, la part des encours douteux compromis a progressé au cours de l'exercice et totalisent 61 M€ soit 12 % du total des encours douteux à fin 2010 contre 9 % à fin 2009. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par un changement de modalité d'identification de ces encours et la prise en compte des encours douteux de 2009 qui étaient relativement plus élevés qu'au cours des précédentes années. Ils sont concentrés sur le portefeuille des particuliers où ils représentent 0,2 % de cet encours.

En termes d'impact sur les résultats de la Compagnie de Financement Foncier, le risque encouru par ces actifs est inscrit en coût du risque, s'agissant des montants en capital, et en produit net bancaire, s'agissant des montants sur intérêts. Pour l'exercice 2010, la charge globale du risque reste très limitée à 4,2 M€, résultant d'un coût du risque sur capital de 3,3 M€ et d'une charge de 0,9 M€ sur intérêts de créances douteuses. En 2009, cette contribution négative aux résultats était de 5,9 M€, également très réduite eu égard à la taille du portefeuille de prêts de près de 50 Md€.

Cette charge de l'exercice 2010 se décompose en :

- > 3,7 M€ de dotations nettes aux provisions et dépréciations ;
- > 1,9 M€ de pertes non couvertes par des dépréciations et 0,5 M€ de pertes couvertes par des provisions ou dépréciations ;
- > 1,8 M€ de gains sur créances amorties.

Elle se répartit en une charge de risque individuel de 1,0 M€ et une dotation nette sur provisions collectives de 2,3 M€ affectée aux prêts des particuliers dont 1,3 M€ au titre de la provision Neiertz.

Analyse de la charge du risque

	2010			2009		
	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base	Encours en M€	Charge du risque en M€	Charge du risque en points de base
Secteur aidé (extinctif)	922,9	0,03	0,3	1 209,7	0,14	1,2
Secteur concurrentiel	50 517,7	4,18	0,8	48 667,0	5,74	1,2
Prêts aux particuliers et billets hypothécaires	29 374,1	3,89	1,3	27 459,1	6,21	2,3
Prêts aux personnes publiques	18 618,6			18 474,1		
Prêts à l'immobilier social	2 511,1	0,21	0,8	2 708,2	- 0,21	- 0,8
Prêts à l'immobilier commercial (extinctif)	13,9	0,08	56,1	25,6	- 0,26	- 102,1
Total	51 440,6	4,20	0,8	49 876,7	5,88	1,2

N.B. : une charge de risque négative correspond à un gain en termes de résultat.

En 2010, la charge du risque est extrêmement faible pour toutes les catégories de prêts et s'établit à 0,8 point de base de l'encours global. Elle provient essentiellement des crédits accordés à la clientèle des particuliers et ne représente que 1,3 point de base. Sur ce secteur, le coût correspond essentiellement à une dotation nette aux provisions et dépréciations de 3,5 M€ enregistrée sur l'exercice.

Créances sur l'international

Ce portefeuille est composé, d'une part, de titres émis par des entités publiques et, d'autre part, de parts prioritaires de titrisation de créances hypothécaires ou garanties par des entités publiques. Il concentre la très grande majorité des actifs situés hors de France détenus par la Compagnie de Financement Foncier. Etant de même nature quant à l'appréciation de leur risque de crédit, les encours de prêts accordés à des personnes publiques hors France sont également analysés dans ce compartiment. Il représente donc 39,8 Md€ au 31 décembre 2010 soit 38,4 % du bilan, dont 38,1 Md€ situés à l'étranger.

Ce portefeuille n'enregistre, ni encours douteux, ni provision ou dépréciation. Le suivi du risque de crédit repose sur différents indicateurs appréciés en permanence par la Compagnie de Financement Foncier (qualité de la contrepartie ou du garant, structuration de l'opération, répartition géographique) et se matérialise au travers du niveau des notations. En effet, la grande majorité du portefeuille fait l'objet de notations externes par des organismes d'évaluation de crédit, seuls certains prêts garantis par des cantons suisses, d'un montant de 147 M€, sont uniquement notés selon une procédure interne retenant l'utilisation d'un progiciel développé par Standard & Poor's. Une analyse des notations internes qualifiant ces encours est également faite dans le rapport des risques.

Ce portefeuille est constitué de :

- > 21,7 Md€ de parts *senior* de titrisation ;
- > 15,7 Md€ de titres émis ou garantis par des personnes publiques ;
- > 2,4 Md€ de prêts du Secteur public à l'international.

Il enregistre une hausse de 2 Md€ sur l'exercice 2010 observée sur l'ensemble des titres du Secteur public.

S'agissant du portefeuille de titrisation, la Compagnie de Financement Foncier conformément à sa réglementation ne peut détenir que des parts prioritaires de fonds commun de créances ou d'entités similaires composés, à hauteur de 90 % au moins, de prêts répondant aux critères d'éligibilité à une société de crédit foncier.

La Compagnie de Financement Foncier assure un suivi de la qualité des informations fournies par les sociétés de gestion des fonds notamment de la régularité, l'exhaustivité et l'exactitude des données.

L'évolution du risque de crédit des actifs sous-jacents s'observe notamment par les variations du niveau de surdimensionnement qui dépend des règles de structuration des fonds ; ainsi, tous les fonds de titrisation détenus par la Compagnie de Financement Foncier ont aujourd'hui un taux de surdimensionnement supérieur à celui constaté lors de leur acquisition.

Pour les parts de titrisation hypothécaires, la Compagnie de Financement Foncier calcule également chaque année le ratio entre la valeur actualisée des biens apportés en garantie et l'encours des prêts sous-jacents et vérifie ainsi l'efficacité des garanties. Sur ces bases, des simulations sont réalisées en appliquant différentes hypothèses de stress dont les résultats sont présentés dans le rapport des risques.

De plus, la Compagnie de Financement Foncier assure un suivi de la qualité des informations fournies par les sociétés de gestion des fonds notamment de la régularité, l'exhaustivité et l'exactitude des données.

Le portefeuille de titrisation est resté stable dans sa composition au cours de l'exercice 2010, il se décompose en opérations de 2 natures différentes :

- › les parts de fonds de créances hypothécaires (RMBS) pour un montant de 14,1 Md€ au 31 décembre 2010 ;
- › les parts de titrisation bénéficiant de garanties publiques pour 7,6 Md€ qui constituent, avec les autres créances sur des personnes publiques ou garanties par elles (d'un montant de 18,1 Md€), l'essentiel du Secteur public international.

Le portefeuille de RMBS est resté à un niveau élevé de qualité bien qu'enregistrant sur l'exercice des dégradations de notation après revue de leur méthodologie par les agences, principalement sur certaines tranches de fonds de titrisation espagnols. Lors de leur acquisition et par décision de la Compagnie de Financement Foncier, toutes les parts bénéficient de la meilleure notation. Au 31 décembre 2010, ce portefeuille se caractérise par :

- › aucune exposition au risque « *subprime* » ;
- › aucune exposition directe ou indirecte sur l'immobilier situé aux États-Unis ;
- › 32 % du portefeuille noté AAA/Aaa/AAA et 90 % obtient la meilleure note par au moins une agence ;
- › 90 % du portefeuille soit 12,7 Md€ bénéficie du meilleur échelon de notation.

Les biens apportés en garantie sont tous situés en Europe, principalement en Espagne (6,4 Md€), Italie (3,5 Md€), aux Pays-Bas (1,5 Md€), en France (1,1 Md€) et au Portugal (1,0 Md€).

Par ailleurs depuis juin 2008, le Crédit Foncier s'est engagé à couvrir les conséquences pour la Compagnie de Financement Foncier, d'une baisse de note en deçà du 2^{ème} échelon de qualité de crédit, pour les parts de titrisation faisant partie d'une liste de titres mis sous surveillance en interne car présentant des risques potentiels de dégradation de leur notation jugés plus élevés. Au 31 décembre 2010, l'encours des titres soumis à ce suivi particulier est de 3,1 Md€, inchangé par rapport à l'année précédente.

Le Secteur public international, composé de titres, prêts ou parts de titrisation, tout actif accordé ou garanti par une personne publique (essentiellement États, établissements publics, collectivités territoriales) totalise 25,7 Md€ au 31 décembre 2010, en progression de 2,2 Md€ sur un an, et représente un quart du bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

En terme géographique, les expositions sont assez diversifiées, la plus forte implantation se situe aux États-Unis avec 6,6 Md€ dont 3,3 Md€ sont directement garantis par le gouvernement. Ensuite, les pays les plus représentés avec des encours supérieurs à 0,5 % du bilan sont les Pays-Bas pour 3,9 Md€ (garantis par NHG équivalent au FGAS en France), l'Italie avec 3,7 Md€, le Japon avec 2,0 Md€, la Suisse avec 1,7 Md€, l'Allemagne avec 1,6 Md€, la Grèce avec 1,1 Md€, l'Espagne avec 1,0 Md€ et le Canada avec 0,9 Md€.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille du Secteur public international, d'un montant de 25,7 Md€, bénéficie :

- › du 1^{er} échelon de notation sur 79 % de l'encours soit 20,2 Md€, dont près de la moitié bénéficie de la meilleure note par au moins une des principales agences ;
- › du 2^{ème} échelon sur un encours de 3,7 Md€, 14 % du portefeuille.

Une partie des portefeuilles de titres et fonds de titrisation est contre garantie par des *monolines*. Après la résiliation des opérations conclues avec CIFG, l'encours couvert s'est réduit à 3 Md€ à fin 2010.

Cependant la très forte dégradation de ces sociétés rend leur garantie aujourd'hui très souvent inopérante du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant ; seul *Assured Guaranty Municipal Corp.* (ex FSA) noté AA+/Aa3 apporte effectivement une protection du risque de crédit sur un encours de 1,8 Md€.

Analyse des risques de taux et de change

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises non euros étant dès leur conclusion converties en euros.

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier n'est soumise au risque de taux que de façon très marginale.

Opérations de couverture

Dès leur entrée dans le bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macro-couverture sont conclus quand il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts, des *swaps* de micro-couverture sont réalisés pour toute opération unitaire. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont micro-*swapées* dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

Ces opérations de couverture ont pour contrepartie le Crédit Foncier en cas d'acquisition de prêts après de sa maison-mère, ou d'autres établissements bancaires en cas d'opérations d'achat ou d'émission conclues sur les marchés financiers ou encore de créances produites à l'international. La Compagnie de Financement Foncier négocie ainsi ses couvertures avec près d'une trentaine de grandes banques à dimension internationale, le Crédit Foncier ne représentant qu'un cinquième des encours d'instruments dérivés.

Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Ainsi, ces appels de fonds sont réalisés quotidiennement si la notation de la contrepartie devient inférieure à F1+ ou AA- chez Fitch Ratings, P1 ou Aa3 chez Moody's, A1+ ou AA- chez Standard & Poor's. Si la position est inversée, les accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 31 décembre 2010, le montants des dépôts reçus s'élève à 1,7 Md€.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations de macro-couverture sont conclues en cas de déformation de la position qui pourrait conduire au non respect d'étroites limites d'impasses que s'est fixée la Compagnie de Financement Foncier. Ainsi, la constatation de remboursements anticipés plus importants que ceux qui avaient été estimés à l'origine entraîne la conclusion de *swap* de taux réduisant le montant des positions ouvertes à un faible pourcentage du bilan.

Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des *swaps*, sont également gérés en macro-couverture.

Des mécanismes particuliers de neutralisation du risque de taux pour la Compagnie de Financement Foncier ont par ailleurs été mis en place avec l'État pour les prêts du secteur aidé et avec les Caisses d'Épargne qui lui ont cédé des prêts du Secteur public territorial.

L'activité de couverture s'est poursuivie en 2010 accompagnant l'activité d'acquisition et d'émission. Les notionnels des instruments financiers à terme baissent cependant en 2010, passant de 116 Md€ fin 2009 à 107 Md€ un an plus tard, du fait de l'arrivée à leur terme d'anciennes opérations de macro-couverture notamment. Les opérations en devise progressent en volume, passant de 39 Md€ à 47 Md€ en 1 an.

Suivant l'objectif de couverture recherché, les encours de *swaps* de taux se décomposent au 31 décembre 2010 en :

- > 23,9 Md€ de *swaps* de macro-couverture (contre 32,1 Md€ à fin 2009) ;
- > 14,7 Md€ de *swaps* de micro-couverture associés à des éléments d'actif (contre 17,2 Md€ à fin 2009) ;
- > 65,6 Md€ de *swaps* de micro-couverture des dettes privilégiées (contre 65,1 Md€ à fin 2009) ;
- > 2,2 Md€ d'opérations conditionnelles de micro-couverture pour protéger la part des prêts à taux variable qui sont assortis d'une rémunération plafonnée au profit de leurs emprunteurs (contre 1,1 Md€ à fin 2009).

Position de taux résiduelle

Compte tenu des différents mécanismes de couverture mis en œuvre par la Compagnie de Financement Foncier principalement dès la conclusion des opérations, l'exposition au risque de taux est limitée à l'éventuelle déformation de l'adossement due à des événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations.

Les parts de titrisation étant toutes à taux variable dès l'origine et les autres titres d'investissement ayant une échéance certaine, la position de taux résiduelle est constituée par les encours de prêts à taux fixe dont le remboursement anticipé n'est couvert ni par des indemnités équivalentes au risque encouru, ni par un tiers comme dans le cas de l'État français pour le secteur aidé.

Le risque de taux résultant de déformations dans le temps de l'adossement est donc limité aux prêts du secteur concurrentiel, à taux fixe, accordés à des personnes physiques en raison du plafonnement réglementaire de l'indemnité due en cas de remboursement anticipé, à 6 mois d'intérêts avec un maximum de 3 % du capital restant dû.

Pour la Compagnie de Financement Foncier, ces encours s'élèvent à 11,6 Md€ au 31 décembre 2010, en hausse sur l'exercice, la récente production de prêts à l'habitat du crédit Foncier étant devenue majoritairement à taux fixe. Par ailleurs, le faible taux nominal de ces prêts constitue de fait une protection supplémentaire contre le risque de remboursement anticipé et de renégociation. En effet, les prêts à taux zéro s'élèvent à 2,5 Md€ et les prêts dont le taux d'intérêt est non nul et inférieur à 6 %, à 8,9 Md€. Le risque résultant de remboursement anticipé imparfaitement indemnisé qui se concentre sur les prêts à taux d'intérêt élevé porte donc sur un encours très faible de 0,3 Md€, représentant moins de 0,3 % de l'ensemble du bilan.

En fait en 2010, le pourcentage des remboursements anticipés observé sur le portefeuille de prêts aux particuliers a été très soutenu et plus élevé que l'année précédente. En 2009 le taux moyen était très faible, à 4,8 % sur l'année ; en 2010 il a été de 8,2 % sur le même périmètre.

Cette évolution s'est traduite par une perception d'indemnités d'un montant de 44,5 Md€ en 2010 contre 21,9 Md€ sur l'année précédente.

Analyse du risque de liquidité

Comme pour le risque de taux, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée.

Depuis sa création en 1999, la Compagnie de Financement Foncier s'est de plus engagée à maintenir une trésorerie à court terme suffisante pour faire face aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée de un an, sans activité nouvelle.

Ses besoins de trésorerie sont analysés, notamment sur base trimestrielle, sur toute la durée de vie des éléments composant son bilan. Ils sont alors comparés aux capacités de mobilisation des actifs.

Sans même retenir de scénario de vente d'actif, la Compagnie de Financement Foncier dispose de réserves très importantes de liquidité car détenant un fort volume de titres et prêts du Secteur public répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne.

Au 31 décembre 2010, cet encours d'actifs immédiatement mobilisables auprès de la BCE s'élève à 33 Md€ en valeur nominale, soit 23,9 Md€ de titres et 8,7 Md€ de créances privées. Les encours d'actifs effectivement mobilisés à cette date sont de 2 Md€ auprès de la banque centrale et 0,6 Md€ auprès d'un établissement bancaire.

Par ailleurs, son portefeuille de valeurs de remplacement, qui représente 11,4 % du bilan à fin 2010 est constitué de placements liquides sur des établissements financiers bénéficiant de la meilleure notation à court terme et correspondant pour l'essentiel à des créances à moins de 6 mois.

La Compagnie de Financement Foncier détermine également les durations de l'actif et du passif pour s'assurer de leur bon adossement en maturité et s'est engagée à respecter un écart maximum de 2 ans. Au 31 décembre 2010 comme à la fin de l'exercice précédent, la durée de l'actif est quasiment identique à celle du passif, 6,2 ans contre 6,3 ans, soit un écart de un mois.

Perspectives d'avenir

Au cours de l'année 2011, la Compagnie de Financement Foncier entend poursuivre son développement, suivant les mêmes orientations que celles des années précédentes :

- › préservation de la qualité de ses actifs par une politique sélective d'achat et de production directe et par une gestion rigoureuse et efficace de ses risques ;
- › poursuite de son activité, tant en termes de créances hypothécaires que d'expositions sur des personnes publiques ;
- › refinancement du Groupe BPCE par des achats de portefeuille de prêts octroyés par le Crédit Foncier et les autres entités du Groupe ;
- › développement de son activité de production et acquisition de prêts et titres du Secteur public à l'étranger ;
- › confirmation de sa place d'émetteur européen de référence sur le marché avec maintien de la meilleure notation par les principales agences.

Annexes au rapport de gestion

Annexe 1. Informations sur les mandataires sociaux

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, en application de l'article L. 225-102-01 du Code de commerce, la liste ci-après rend compte de la rémunération totale ainsi que des avantages en nature versés durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux.

État de la rémunération totale des mandataires sociaux de la Compagnie de Financement Foncier perçue au cours de l'exercice 2010. Les informations concernant les rémunérations perçues sont en euros et sont limitées au périmètre suivant : Crédit Foncier, filiales du Crédit Foncier et BPCE en tant que société contrôlante.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009	Exercice 2010
M. Thierry DUFOUR, Président-directeur général, administrateur	482 223	465 175
M ^{me} Sandrine GUÉRIN, administrateur, Directeur général délégué	561 687	542 029
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées aux tableaux ci-après)		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Total	1 043 910	1 007 204

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

M. Thierry DUFOUR Président-directeur général, administrateur	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe		319 260		319 360
Rémunération variable		128 750		110 500
Rémunération exceptionnelle		19 473		20 675
Jetons de présence		9 000		9 000
Avantages en nature		5 740		5 640
Total		482 223		465 175

M ^{me} Sandrine GUÉRIN Directeur général délégué, administrateur	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe		277 096		278 563
Rémunération variable		263 993		240 907
Rémunération exceptionnelle		13 848		15 809
Jetons de présence		3 750		3 750
Avantages en nature		3 000		3 000
Total		561 687		542 029

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social non-dirigeant

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	au cours de l'exercice 2009	au cours de l'exercice 2010
M. François BLANCARD	538 568	580 806
Jetons de présence 1	39 768	53 071
Autres rémunérations 1	498 800	527 735
M. Philippe DRUART (depuis le 29/09/2010)		325 335
Jetons de présence 2		38 750
Autres rémunérations 2		286 585
M. Djamel SEOUDI (jusqu'au 31/08/2010)	269 087	290 643
Jetons de présence 3	14 175	50 750
Autres rémunérations 3	254 912	239 893
M. Didier PATAULT		
Jetons de présence 4	N/A	N/A
Autres rémunérations 4		
M. Nicolas DARBO	212 830	268 982
Jetons de présence 5	11 302	43 750
Autres rémunérations 5	201 528	225 232
M. Stéphane CAMINATI	229 952	223 549
Jetons de présence 6		6 000
Autres rémunérations 6	229 952	217 549
M. Alain DENIZOT		
Jetons de présence 7	N/A	N/A
Autres rémunérations 7		
Total	1 250 437	1 689 315

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Thierry DUFOR Président-directeur général Date début mandat : 14/12/2007 Administrateur Date début mandat : 18/12/1998		X		X	X			X
M ^{me} Sandrine GUÉRIN Directeur général délégué Date début mandat : 17/05/2002 Administrateur Date début mandat : 25/03/2002		X		X		X		X

Informations diverses sur les rémunérations et les plans de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, la Compagnie de Financement Foncier ne disposant pas de personnel propre, à l'exception de ses mandataires sociaux, il n'existe pas de schéma d'intéressement ni de participation dans la Société. Par ailleurs, il n'existe pas non plus de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2010.

Liste des mandats des mandataires sociaux

Mandats ou fonctions de M. François BLANCARD

Société	Fonction
Organes de direction	
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général
Conseil d'administration	
BANCO PRIMUS - SA	Président du Conseil d'administration
CFD - SAS	Représentant légal de COFIMAB, Président
CFSI - SA (depuis le 01/10/2010)	Président du Conseil d'administration
CICOBAIL - SA	Président du Conseil d'administration
CINERGIE - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
FONCIER ANTICIPATION 2010 - SAS (depuis le 05/05/2010)	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER AVENIR 2010 - SAS (depuis le 05/05/2010)	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER EXPERTISE - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER FOREIGN 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER LARGE 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER PREVISION 2010 - SAS (depuis le 05/05/2010)	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
FONCIER PROJECT SOLUTIONS - SA	Administrateur
FONCIER VISION 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
LES ÉDITIONS DE L'ÉPARGNE - SA	Administrateur
LOCINDUS - SA	Président du Conseil d'administration
VILLA DAVOUT - SCI (depuis le 30/03/2010)	Représentant légal de CFCo – Président
Conseil de surveillance	
ECUREUIL CRÉDIT - SACS	Membre du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
GCE FONCIER COINVEST - SAS	Membre du Conseil de surveillance
Gérance	
ECUFONCIER - SCA	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
FONCIER PROJET 2008 - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
IMMOBILIÈRE MADELEINE DUPHOT - SCI	Représentant légal de CFD, gérant
SOCLIM - SNC	Représentant légal de CFD, gérant
SOFIPAR LOGEMENT - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé
SOFONEG - SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, gérant associé

Autres mandats et fonctions	
ECUFONCIER - SCA	Représentant légal du Crédit Foncier, commanditaire
TANIS - SARL	Représentant légal de CFD, liquidateur

Mandats ou fonctions de M. Thierry DUFOUR

Société	Fonction
Organes de direction	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président-directeur général
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général délégué
Conseil d'administration	
BANCO PRIMUS - SA	Administrateur
CICOBAIL - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, administrateur
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER - CFI (depuis le 01/10/2010)	Administrateur
FINANCIÈRE DESVIEUX - SA	Administrateur
FONCIER PROJECT SOLUTIONS - SA	Administrateur
Conseil de surveillance	
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES - SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, membre du Conseil de surveillance

Mandats ou fonctions de M^{me} Sandrine GUÉRIN

Société	Fonction
Organes de direction	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Directeur général délégué, administrateur
FINANCIÈRE DESVIEUX - SA	Président-directeur général
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES - SACS	Président du Directoire
Conseil d'administration	
SWISS PUBLIC FINANCE SOLUTIONS - SA	Administrateur
Autres mandats et fonctions	
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur général adjoint en charge du Pôle opérations financières et international

Mandats ou fonctions de M. Didier PATAULT

Société	Fonction
Organes de direction	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE PAYS DE LOIRE (CEBPL) - SACS	Président du Directoire
SDR OUEST - SODERO - SA	Président-directeur général
Conseil d'administration	
CE PARTICIPATIONS - SACA (jusqu'au 05/08/2010)	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
LA MANCELLE D'HABITATION - SA HLM	Président du Conseil d'administration (jusqu'au 17/11/2010), administrateur (depuis le 17/11/2010)

NATIXIS - SACS	Membre du Conseil de surveillance, 2 ^{ème} Vice-président du Conseil de surveillance, administrateur (depuis le 01/01/2010)
NATIXIS COFICINE - SACS	Administrateur
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT - SA (jusqu'au 26/08/2010)	Administrateur
PAYS DE LA LOIRE DEVELOPPEMENT - SAS	Représentant de la CEBPL, administrateur
SAMO (SA DES MARCHÉS DE L'OUEST) - SA HLM	Président du Conseil d'administration
SEMITAN - SEM	Représentant de la CEBPL, administrateur
SODERO PARTICIPATIONS - SAS	Président du Conseil d'administration
Conseil de surveillance	
BATIROC BRETAGNE - PAYS DE LOIRE - SACS	Président du Conseil de surveillance
BPCE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Représentant de la CEBPL, membre du Conseil de surveillance
GCE CAPITAL - SAS	Membre du Conseil de surveillance
GCE TECHNOLOGIES - GIE	Représentant de la CEBPL, membre du Conseil de surveillance
SODERO GESTION - SAS	Président du Conseil de surveillance
Autres mandats et fonctions	
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Membre du Comité d'audit
FNCE - ASSOCIATION	Représentant de la CEBPL, administrateur
NANTES ATLANTIQUE PLACE FINANCIÈRE (NAPF) - ASSOCIATION	Représentant de la CEBPL, administrateur

Mandats ou fonctions de M. Stéphane CAMINATI

Société	Fonction
Organes de direction	
BANQUE PALATINE - SACS	Administrateur
BPCE ACHATS - GIE	Administrateur
BPCE DOMAINES - SA	Administrateur
GCE ASSURANCES PRODUCTION SERVICES - SAS	Membre du Conseil de surveillance
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
SOCRAM BANQUE - SACS	Administrateur
Autres mandats et fonctions	
BANQUE PALATINE - SACS	Membre du Comité d'audit
BPCE DOMAINES - SA	Président du Comité d'audit
GCE CGP - INSTITUTION DE PRÉVOYANCE	Administrateur « suppléant » délégation employeur
GCE CGR - INSTITUTION DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE	Administrateur « suppléant » délégation employeur
GCE EPS - ASSOCIATION DE MOYENS	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président du Comité d'audit
TRADE EXPLOITATION - SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION	Membre du Conseil

Mandats ou fonctions de M. Alain DENIZOT

Société	Fonction
Organes de direction	
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE - SA	Président du Directoire
CEPICINVESTISSEMENT - SAS	Président
TRITON - SAS	Président
NSAVADE- SAS	Président
Conseil d'administration	
CE PARTICIPATIONS - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
CEPICINVESTISSEMENT - SAS	Membre du Comité de direction
NSAVADE - SAS	Membre du Comité de direction
NATIXIS FACTOR - SA	Administrateur
Conseil de surveillance	
ECUREUIL CRÉDIT - GIE	Membre du Conseil de surveillance
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	Membre du Conseil de surveillance
FONCIA GROUPE - SACS	Membre du Conseil de surveillance
Autres mandats et fonctions	
CE PARTICIPATIONS - SA	Membre du Comité d'audit (jusqu'au 05/08/2010)
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Président du Comité d'audit
FÉDÉRATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
UNIVERSITÉ DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE - ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur et liquidateur
FONCIA GROUPE - SACS	Membre du Comité d'audit

Mandats ou fonctions de M. Nicolas DARBO

Société	Fonction
Conseil d'administration	
BANCO PRIMUS - SA	Administrateur
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	Administrateur
CRÉDIT FONCIER IMMOBILIER (CFI) - SA (depuis le 1 ^{er} octobre 2010)	Administrateur
FONCIER PARTICIPATIONS - SAS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Président
LOCINDUS -SA	Administrateur
SOCFIM - SA (depuis le 21 décembre 2010)	Administrateur
Organes de direction	
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES - SACS	Vice-président du Conseil de surveillance

Mandats sociaux exercés par le Crédit Foncier de France en 2010

Société	Identification
Sociétés anonymes	
Postes d'administrateurs	
ARTHUR COMMUNICATION - SA	407 525 344
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT - SA	302 527 734
CFG - COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE - SA	330 316 316
CICOBAIL - SA	722 004 355
CINERGIE - SA	322 214 883
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER - SA	421 263 047
CRÉDIT FINANCIER LILLOIS - SA	455 500 868
FONCIER TITRISATION - SA	350 057 907
H&T CONSEIL - SA	313 149 973
LA MONDIALE PARTENAIRE - SA	313 689 713
LOCINDUS - SA	642 041 768
MOBILIÈRE VOLNEY - SA	338 097 223
SAF ENVIRONNEMENT - SA	319 051 017
SGFGAS - SA	390 818 235
ECOLOCALE - GIE	381 095 785
Membre du Conseil de surveillance	
SCAFR - TERRES D'EUROPE - SACS	612 007 468
SELECTINVEST 1 - SACS	784 852 261
SIA HABITAT - SACS	045 550 258
SOCFIM - SACS	390 348 779
GCE BUSINESS SERVICES - GIE	500 513 429
VAUBAN MOBILISATIONS GARANTIES - SACS	399 343 300

Président/administrateur	
CFCo - SAS	308 383 058
COFIMAB - SAS	391 754 363
EURO-MARNE PARTICIPATIONS - SAS	399 294 164
FONCIER ANTICIPATION 2010 - SAS	523 704 781
FONCIER AVENIR 2010 - SAS	523 707 016
FONCIER EXPERTISE - SAS	788 276 806
FONCIER FOREIGN 2008 - SAS	504 381 112
FONCIER LARGE 2008 - SAS	504 379 975
FONCIER PARTICIPATIONS - SAS	318 893 815
FONCIER PRÉVISION 2010 - SAS	523 707 214
FONCIER VISION 2008 - SAS	504 381 039
FONCIÈRE D'EVREUX - SAS	399 293 067
SIPARI - SAS	305 097 446
GRAMAT-BALARD - SAS	389 699 471
VENDÔME INVESTISSEMENTS - SAS	349 019 414
Sociétés de personnes	
Gérant associé	
FONCIER PROJET 2008 - SNC	504 362 005
SOFIPAR LOGEMENT - SNC	331 786 723
SOFONEG - SNC	331 444 539
Gérant associé commandité	
ECUFONCIER - SCA	480 107 846

Annexe 2. Fonds communs de créances au 31 décembre 2010

Parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles : 14,11 milliards d'euros (en capital restant dû)

Pays	Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings
France	
ANTILOPE 1	AAA/Aaa/AAA
ANTILOPE 2	AAA/Aaa/AAA
Allemagne	
E-MAC DE 2005-1	AA/Baa1/AA
E-MAC DE 2006-2 A2	AA-/Baa1/A+
Grèce	
THEMELION 2	A/Baa1/AA-
Italie	
APULIA 3	AAA/Aaa/AAA
APULIA FINANCE 2	AAA-/AAA
ARGO MORTGAGES 2	-/Aaa/AAA
BERICA 3 PARTS A2	AAA-/AAA
BERICA 6 A2	AAA/Aaa/AAA
BIPIELLE RESIDENTIAL	-/Aaa/AAA
BPM2 A2	AAA/Aaa/AAA
BPMO 2007-1	AAA/Aaa/AAA
CAPITAL MORTGAGE 2007-1	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO 3 A2	AAA/Aaa/AAA
CORDUSIO 4	AAA/Aaa/AAA
CR FIRENZE MUTUI	AAA/Aaa/AAA
CREDICO FINANCE 5 A 2033	AAA/Aaa/-
F-E MORTGAGES	AAA/Aaa/AAA
HELICONUS	AAA/Aaa/AAA
INTESA SEC 3	AAA/Aaa/-
INTESABCI SEC 2	AAA/Aaa/AAA
INTRA MORTGAGE FINANCE SRL	AAA/Aaa/AAA
MANTEGNA FINANCE SRL	-/Aaa/AAA
MARCHE MUTUI	AAA/Aaa/-
MARCHE MUTUI 2A2	AAA/Aaa/-
SESTANTE FINANCE 2	AAA/Aa1/AAA
SESTANTE 3 A 2045	AAA/Aa1/AAA
SESTANTE 4	AAA/Aa2/AA
SESTANTE FINANCE	AAA/Aaa/AAA
SIENA MORTGAGES 2010-7	-/Aaa/AAA
VELA ABS	AAA/Aaa/-
VELA HOME	AAA/Aaa/-
VELA HOME 2	AAA/Aaa/-
VELA HOME 3 A 2040	AAA/Aaa/-
VELA HOME 4	AAA/Aaa/-

Pays-Bas	
BELUGA 2006-I A2	AAA/Aaa/AAA
BELUGA 2006-I A3	AAA/Aaa/AAA
CANDIDE 2006-1 A3	AAA/Aaa/AAA
DUTCH MORTGAGE PORTFOLIO 8	-/Aaa/AAA
ELEVEN CITIES N°5 A	-/Aaa/AAA
EMAC NL 2005 III BV	AAA/Aaa/AAA
E-MAC NL 2007 III	AAA/Aaa/AAA
HOLLAND HOMES 3 PARTS A 2083	-/Aaa/AAA
Portugal	
DOURO MORTGAGES 1 A	AAA/Aaa/AAA
DOURO MORTGAGES 3	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 2	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 4	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 5	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO 6	AAA/Aaa/AAA
LUSITANO MORTGAGE PLC 3	AAA/Aaa/AAA
MAGELLAN 3	AAA/AAa/-
Espagne	
AYT GENOVA HIPOTECARIO 4	AAA/Aaa/AAA
AYT GENOVA HIPOTECARIO 7	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 4	-/Aaa/AAA
BANCAJA 5	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 6	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 7	AAA/Aaa/AAA
BANCAJA 8	-/Aaa/AAA
BANCAJA 9 A2	-/Aa1/AAA
BANCAJA 10	AAA/Aa3/-
BANCAJA 11	AAA/A2/-
BANKINTER 4	AAA/Aaa/-
BANKINTER 5	AAA/Aaa/-
BANKINTER 10	AAA/Aaa/-
BBVA 1	-/Aaa/AAA
BBVA 2	AAA/Aa1/AAA
BBVA RMBS 3	-/Aa1/AAA
GC SABADELL 1	AAA/Aaa/-
HIPOTEBANSA XI	AAA/Aaa/-
IM CAJAMAR 3 PARTS A	-/Aaa/AAA
IM PASTOR 2	AAA/Aaa/-
IM PASTOR 3	AA/Aa1/-
MADRID RMBS III	AA/A3/A+
SANTANDER HIPOTECARIO 3	AA-/A3/A+
TDA 27 A3	AAA/-/AA
TDA 29	-/Aaa/AAA

TDA CAJAMAR A2	AAA-/AAA
TDA CAJAMAR A3	AAA-/AAA
TDA CAM 5	-/Aaa/AAA
TDA CAM 6 PARTS A2	-/Aa2/AA+
TDA CAM 6 PARTS A3	-/Aa2/AA+
TDA CAM 9	AA-/Aa3/AA
TDA IBERCAJA 2	AAA/Aaa/-
TDA PASTOR 1 - A2	-/Aaa/AAA
UCI 5 CLASS 5	-/Aaa/-
UCI 14 CLASSE A 2043	AA+/-/AA
Royaume-Uni	
ARRAN 2010 1X-A3B	-/Aaa/AAA

Parts de titrisation Secteur public : 7,61 milliards d'euros (en capital restant dû)

Italie	
ASTREA	A+/Aa2/AA-
ADRIATICA FINANCE	AAA/Aa3/-
POSILLIPO FINANCE	BBB+/A3/-
Pays-Bas	
DARTS FINANCE PARTS A 2064	-/Aa1/AAA
E-MAC NL 2006-NHG 1	-/A1/-
E-MAC NL 2007-NHG II A	-/Aa3/-
HOLLAND HOMES ORANJE	-/ -/AAA
PEARL MBS 1	-/Aa2/AAA
PEARL MBS 2A	-/Aa2/AAA
SGML 1	-/ -/AAA
États-Unis	
NELNET 2006-1 A6	AAA/Aaa/AAA
NELNET 2006-2 A7	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-10 A3	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-2	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2003-7 A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-2 A6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-5X	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-5X A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-8-A5	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2004-8-A6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005 9 SENIOR A6A	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2005-9 SENIOR A7A	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2006-4 A6	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE 2006-6 A4	AAA/Aaa/AAA
SALLIE MAE SERIE 8 102004	AAA/Aaa/AAA

Comptes individuels annuels

Bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Actif	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Caisse, banques centrales, CCP	5 413	4 421	20 024
	Effets publics et valeurs assimilées			
1	Créances sur les établissements de crédit	16 493 215	12 745 566	9 806 259
	À vue	318 007	971 601	1 207 772
	À terme	16 175 208	11 773 965	8 598 487
2	Opérations avec la clientèle	39 709 142	37 183 708	36 311 095
	Autres concours à la clientèle	39 709 142	37 183 708	36 311 095
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	44 489 773	45 106 631	46 107 121
4	Immobilisations incorporelles et corporelles			2 480
5	Autres actifs	93 517	108 248	204 660
6	Comptes de régularisation	3 035 765	3 095 950	3 490 979
	Total de l'actif	103 826 825	98 244 524	95 942 618

(en milliers d'euros)

Cf. notes	Passif	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
7	Dettes envers les établissements de crédit	5 553 791	6 687 428	5 857 992
	À vue	69 022	65 938	25 817
	À terme	5 484 769	6 621 490	5 832 175
8	Opérations avec la clientèle	14 867	5 297	33 479
	À vue	14 867	5 297	33 479
9	Dettes représentées par un titre	88 372 278	82 198 672	80 148 265
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	243 780	241 986	188 204
	Emprunts obligataires (obligations foncières)	88 128 498	81 956 686	79 960 061
10	Autres passifs	2 157 642	1 552 849	739 357
11	Comptes de régularisation	2 636 729	2 764 267	4 298 250
12	Provisions	9 119	5 339	9 628
13	Dettes subordonnées	3 450 270	3 450 250	3 450 589
14	Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000
14	Capitaux propres hors FRBG :	1 612 129	1 560 422	1 385 058
	- capital souscrit	1 008 000	1 008 000	924 000
	- primes d'émission	302 462	302 462	271 067
	- réserves	82 802	74 029	70 917
	- provisions réglementées et subventions d'investissement			
	- report à nouveau (+/-)	75 654	462	56 843
	- résultat de l'exercice (+/-)	143 211	175 469	62 231
	Total du passif	103 826 825	98 244 524	95 942 618

Hors-bilan

(en milliers d'euros)

Cf. notes		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	Engagements donnés			
15	Engagements de financement			
	- Engagements en faveur d'établissements de crédit	15 995		
	- Engagements en faveur de la clientèle	2 283 034	2 174 598	2 950 005
	- Autres valeurs affectées en garantie	5 581 713	7 020 087	10 449 002
	Engagements de garantie			
	- Engagements d'ordre de la clientèle			
	Engagements sur titres			
	- Autres engagements donnés	45 000		
16	Engagements reçus			
	Engagements de financement			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	3 212 060	3 497 498	7 912 874
	- Autres valeurs reçues en garantie ⁽¹⁾	12 278 584	7 691 797	1 200 284
	Engagements de garantie			
	- Engagements reçus d'établissements de crédit	7 976 870	12 814 146	14 800 048
	- Engagements reçus de la clientèle	38 707 948	32 674 266	30 051 552
	Engagements sur titres			
	- Autres titres à recevoir	15 000		542 418
	Engagements réciproques			
17	- Achats et ventes de devises	46 663 767	39 326 106	46 122 439
18	- Instruments financiers à terme non dénoués	109 707 924	118 929 668	116 562 549

⁽¹⁾ L'information relative aux autres valeurs reçues en garantie ne figurait pas dans les comptes au 31/12/2008.

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Cf. notes		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
19	Intérêts et produits assimilés	4 712 249	4 450 520	4 384 956
20	Intérêts et charges assimilées	- 4 432 860	- 4 092 210	- 4 210 716
21	Commissions (produits)	44 779	41 447	38 443
21	Commissions (charges)	- 4 293	- 26 350	- 7 895
22	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 338	- 223	889
23	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 7 083	1 591	- 7 534
24	Autres produits d'exploitation bancaire	2 252	2 917	2 350
25	Autres charges d'exploitation bancaire	- 2 159	- 15 660	- 13 906
	Produit net bancaire	314 223	362 032	186 587
26	Charges générales d'exploitation	- 97 065	- 97 320	- 100 692
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 2 480	- 5 336
	Résultat brut d'exploitation	217 158	262 232	80 559
27	Coût du risque	- 3 316	- 4 127	3 990
	Résultat d'exploitation	213 842	258 105	84 549
	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 980	225	- 71
	Résultat courant avant impôt	216 822	258 330	84 478
	Résultat exceptionnel			
28	Impôt sur les bénéfices	- 73 611	- 82 861	- 22 247
	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
	Résultat net	143 211	175 469	62 231
	Résultat par action ⁽¹⁾ (en €)	2,27	2,78	1,08
	Résultat dilué par action (en €)	2,27	2,78	1,08

⁽¹⁾ Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions existantes à la clôture de la période.
L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie intégrante des comptes individuels annuels.

Annexe aux comptes individuels annuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. Cadre juridique et financier - Faits significatifs de l'exercice

1.1. La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. A ce titre, elle est soumise aux articles L 515-13 à L 515-33 du Code monétaire et financier.

Les sociétés de crédit foncier sont par ailleurs des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. A ce titre, elles appliquent le règlement 99-10 du CRBF, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte sur :

- > l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- > l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- > leurs normes de gestion spécifiques.

1.2. En 2010 la Compagnie de Financement Foncier a acquis du Crédit Foncier de France des créances pour un montant de 6 195,7 M€, correspondant à un montant de capitaux restant dus de 6 236,3 M€, auxquels s'ajoutent 346,8 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a acheté par ailleurs des créances auprès d'un établissement de crédit externe au Groupe pour 335,3 M€. Elle a également acheté une créance sur un établissement public français pour 738,9 M€ (261,1 M€ de capitaux non débloqués).

Par ailleurs, ses acquisitions de parts de titrisation de créances hypothécaires résidentielles se sont élevées à 1 121,1 M€ et son activité sur le Secteur public s'est élevée à 2 049,1 M€ se décomposant en 1 710,1 M€ d'achat de titres, 50,0 M€ d'achat de prêts d'entités publiques à long terme et 289,0 M€ de parts de titrisation du Secteur public.

Ces acquisitions se sont ainsi élevées à 10 440,1 M€ sur l'exercice 2010.

Dans le cadre d'une convention de garantie financière entrant dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier conclue en décembre 2009, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place plusieurs lignes de prêts avec sa maison-mère, le Crédit Foncier de France, portant le total du refinancement garanti à 12 250 M€ fin 2010, hors créances rattachées.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le Décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, s'élèvent à 11 820 M€.

1.3. La Compagnie de Financement Foncier a émis pour 17 175,5 M€ d'obligations foncières au cours de l'exercice 2010. Elle a également souscrit des lignes de financement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (*Pool 3G*). L'encours total de ce financement s'élève à 2 Md€ à fin 2010.

1.4. Au cours du 1^{er} semestre 2010, la Compagnie de Financement Foncier a résilié les opérations de rehaussement du portefeuille titres réalisées avec CIFG, ces opérations n'offrant plus une protection réelle. Le solde des primes de rehaussement qui restait à étaler a été passé en charges, sous déduction d'une soulte reçue, dégageant un résultat net négatif de 12,4 M€.

1.5. En décembre 2010, la Compagnie de Financement Foncier a résilié plusieurs opérations de *swaps* en couverture d'obligations foncières à maturité 2019 avec une même contrepartie. En substitution, de nouvelles opérations comprenant un mécanisme de dépôt de collatéral avec franchise ont été conclues avec cette contrepartie aux conditions de marché. S'agissant d'opérations classées en micro couverture, conformément à la possibilité offerte par le CRC 90-15, la soulte de résiliation perçue de 90,2 M€ est étalée sur la durée résiduelle des obligations couvertes.

1.6. La Compagnie de Financement Foncier a doté de manière complémentaire une provision pour dépréciation des titres de placement pour un montant global de 7,1 M€ au 31 décembre 2010 sur deux titres. Cette dotation s'inscrit dans un contexte d'élargissement des *spreads* de crédit, notamment en Espagne.

1.7. Au cours de l'exercice 2010, la Compagnie de Financement Foncier a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2007 à 2009. La proposition de rectification a été acceptée en décembre 2010 et une provision de 0,4 M€ a été constituée au 31 décembre 2010 pour couvrir les redressements.

2. Information sur les règles et principes comptables

Les comptes individuels annuels de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement n°91-01 du CRBF modifié par les règlements n° 2000-03 et 2005-04 du CRC, les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- › continuité de l'exploitation ;
- › permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- › indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeurs.

2.1. Changements de méthodes comptables

2.1.1. Le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode comptable n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres de l'établissement au 1^{er} janvier 2010.

2.1.2. Dans un souci de une meilleure qualité de l'information financière, la Compagnie de Financement Foncier a décidé d'opter pour la comptabilisation des impôts différés sur base sociale. Cette option, appliquée selon le principe d'universalité, a été exercée pour l'ensemble des impôts différés résultant des différences temporaires dans les comptes sociaux. Ce changement de méthode comptable a un impact positif de 3 M€ sur les capitaux propres de l'établissement au 1^{er} janvier 2010 et un impact positif sur le résultat de l'exercice de 28,6 M€ par rapport à la méthode de l'impôt exigible.

2.1.3. Les textes adoptés par le Comité de la réglementation comptable et d'application obligatoire en 2010, autres que le CRC 2009-03, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la réglementation comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.2. Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations éventuelles constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 16. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

2.3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs et autres crédits.

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée, dès que les procédures de mise en force sont engagées, augmentée des intérêts courus et non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui ont fait l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné. Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans les « Engagements de financement donnés ».

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des créances en valeur de marché. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des crédits, appelé surcote ou décote selon le sens de l'écart, est enregistré dans un sous-compte du compte de créances.

Les surcotes et les décotes des créances acquises jusqu'au 31 décembre 2010 sont ensuite reprises au résultat de l'exercice de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des prêts.

Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux. Dans ce cas, elles sont regroupées avec les créances douteuses. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé et de renégociation sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'exercice d'enregistrement de ces opérations.

Pour la présentation des notes relatives à la répartition des encours de crédit clientèle (notes 2 ter et quater), la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du Groupe Crédit Foncier pour les besoins de sa gestion interne, notamment dans les domaines commerciaux, financiers et des risques.

La Compagnie de Financement Foncier procède, en application des normes de BPCE, à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif, telles les valeurs des hypothèques, les contre garanties reçues de la SGFGAS et reprises par l'État (cf. note 16 sur les engagements reçus). Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle.

Un risque est avéré dès qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme sont présumées devoir être inscrites en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créances douteuses.

2.4. Dépréciations et provisions constituées en couverture des risques de contrepartie

2.4.1. Dépréciations

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les crédits du secteur aidé et ceux garantis par la SGFGAS, au nom de l'État, il est également tenu compte de la part de risque prise en charge par l'État.

Les prêts transférés ou cédés à la Compagnie de Financement Foncier étant inscrits à son bilan pour leur valeur

d'acquisition, c'est par rapport à ce coût d'entrée que la dépréciation est déterminée.

Une estimation statistique est retenue pour les créances moyennes, aux caractéristiques similaires.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors bilan, le risque est pris en compte sous forme de provisions pour risques et charges. Aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2010.

Les dotations et reprises sur dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par cette dépréciation figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque pour la fraction en capital des créances et sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » pour la partie intérêts des créances.

2.4.2. Provisions pour risque de contrepartie

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires, il est constaté sous forme de provision au passif.

Elle couvre les risques potentiels sur les créances saines de l'immobilier professionnel, des établissements de crédit, de personnes physiques et du Secteur public territorial.

Les provisions sur la clientèle s'élevaient à 1,8 M€ fin 2009. Ces provisions s'établissent à 2,8 M€ fin 2010.

La provision sur risques Neiertz, qui s'élevait à 3,4 M€ fin 2009, s'élève à 4,7 M€ fin 2010.

Les provisions liés à un risque de contrepartie s'élèvent globalement à 7,5 M€ fin 2010.

Ces provisions sont inscrites au passif et les mouvements de provisions figurent sous la rubrique « Coût du risque ».

2.5. Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *pro rata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les *swaps* cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les gains et pertes latents ou définitifs de change, pour les opérations aux risques propres de la Compagnie de Financement Foncier, sont enregistrés en résultat de change dans les « Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

A ce jour, la Compagnie de Financement Foncier n'effectue aucune opération en devises dites « non liquides ». Elle s'est par ailleurs engagée à ne pas prendre de position de change.

2.6. Opérations sur titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies sur le plan comptable par deux textes principaux :

- › le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement du CRB n° 90-01 du 23 février 1990, texte de base en la matière et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ;
- › le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui aborde les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de titres de transaction, ni de titres d'activité de portefeuille.

Par ailleurs, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas détenir de participation, même minoritaire. Elle détient seulement une action de la SGFGAS, ce qui lui permet d'acquérir des prêts garantis par l'État, au titre de la SGFGAS. Cette participation a fait l'objet d'une autorisation du régulateur.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.6.1. Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus attachés aux titres à revenu fixe sont inscrits dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

Les primes et décotes sur titres de placement correspondent à la différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres. Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains ou pertes provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les moins values latentes sont provisionnées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins values de cessions réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes des portefeuilles de placement et assimilés ».

2.6.2. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces

derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à leur échéance, en raison de circonstances nouvelles. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les titres d'investissement ne peuvent pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres, sauf dans des cas spécifiques énumérés par le règlement n° 2005-01 du CRC.

Les mouvements de dépréciations sont inscrits en « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.6.3. Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil national de la comptabilité a publié le règlement 2008-7 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ». Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant d'un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe BPCE.

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas procédé en 2010 à des reclassements de titres dans les comptes individuels annuels.

2.7. Immobilisations

La Compagnie de Financement Foncier a enregistré dans un compte d'actif incorporel, l'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des éléments transférés en 1999 par le Crédit Foncier, en application de la loi du 25 juin 1999, qui s'élève à 119,4 M€ en valeur brute.

Cet actif incorporel est amorti comptablement selon un échéancier prédéterminé, les taux annuels d'amortissement ayant été calculés en 1999 sur la base du rythme prévu de décroissance de l'ensemble des actifs apportés jusqu'à leur complète extinction en 2009.

Le poste « Immobilisations incorporelles » est intégralement amorti fin 2009.

2.8. Emprunts interbancaires et emprunts obligataires

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont présentées selon leur durée initiale : à vue et à terme. Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le capital restant dû des emprunts émis est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les frais liés aux émissions étaient, jusqu'au 31 décembre 2009, enregistrés en totalité pour les exercices concernés dans les commissions. Ils étaient ensuite étalés selon le principe suivant :

- › inscription à l'actif du bilan dans les comptes de régularisation sous la rubrique « Charges à répartir » en contrepartie d'un compte de transfert de charges qui figure dans les « Commissions - Produits » ;
- › amortissement du compte d'actif sur la durée de vie des emprunts concernés, enregistré dans les « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Compte tenu de leur nature et afin d'améliorer la lisibilité de l'information financière, les frais liés aux émissions sont traités comme des accessoires et enregistrés en « Charges à répartir » sous la rubrique des comptes de régularisation d'actif. Ils sont ensuite amortis en contrepartie de comptes figurant parmi les « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes d'émission ou de remboursement sont amorties linéairement au rythme des emprunts auxquels elles se rapportent et sont enregistrées en « Charges à répartir » sous la rubrique des comptes de régularisation actif. Elles sont amorties en contrepartie de comptes figurant parmi les « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.9. Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément au règlement n° 89-07 du CRBF, complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant versé représentatif de sa créance vis-à-vis du cédant. Lors des arrêtés comptables, les titres mis en pension ainsi que la dette vis-à-vis du cessionnaire, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

2.10. Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Compagnie de Financement Foncier, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'Instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire. Aucun mouvement n'a été opéré sur ce fonds au titre de l'exercice 2010.

2.11. Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2010, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de contrat d'option, ni de contrat ferme sur des marchés organisés. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

2.11.1. Contrats d'échange de taux ou de devises (*swaps*)

Les contrats d'échange de taux et les contrats d'échange de devises regroupent des opérations de couverture affectée et des opérations de couverture globale.

Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :

- › les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats non dénoués ;
- › les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture affectée sont inscrits au compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément ;
- › les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis* au compte de résultat, et les pertes et gains latents estimés par rapport à la valeur du marché ne sont pas comptabilisés ;
- › les soultes sur *swaps* correspondent à la valeur de marché, en date de transaction. Les soultes payées ou reçues font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée restante à courir, lorsque le sous-jacent est maintenu.

2.11.2. Les garanties de taux plafond ou plancher

Les garanties de taux plafond ou plancher sont classées en couverture affectée et en couverture globale. Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :

- › les primes sont enregistrées dans des comptes de régularisation et étalées linéairement sur la durée de vie de l'élément couvert ;
- › les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance, constituent une perte ou un gain réalisés, comptabilisés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Au 31 décembre 2010, la Compagnie de Financement Foncier n'a enregistré aucune garantie de taux en position ouverte isolée.

2.12. Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même Code, nettement précisées quant à leur objet et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même Code que des événements survenus ou en cours rendent probable, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine. Ces provisions comprennent notamment les provisions liées à un risque de contrepartie (cf. paragraphe 2.4.2).

Elles sont détaillées en note 12.

2.13. Intérêts et assimilés - Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- › commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- › commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.14. Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Compagnie de Financement Foncier est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du Crédit Foncier. En effet, le Crédit Foncier a constitué un nouveau groupe fiscal avec ses filiales détenues à plus de 95 %.

En 2010, la Compagnie de Financement Foncier présente un résultat fiscal bénéficiaire qui a conduit à enregistrer au compte de résultat une charge d'impôt au taux plein de 101,8 M€ partiellement compensée par un produit d'impôt différé de 28,6 M€.

2.15. Consolidation

La Société fait partie du périmètre de consolidation du Groupe BPCE.

2.16. Implantation dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Au 31 décembre 2010, La Compagnie de Financement Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

Note 1 : créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Créances hors groupe												
À vue												
Comptes ordinaires débiteurs	728	1 986	12 874							728	1 986	12 874
Comptes et prêts		800 000	1 123 000								800 000	1 123 000
Créances rattachées		5	62								5	62
Valeurs non imputées	291	220	165							291	220	165
Sous-total	1 019	802 211	1 136 101							1 019	802 211	1 136 101
À terme												
Comptes et prêts	1 750 084	1 599 387	1 625 360							1 750 084	1 599 387	1 625 360
Créances rattachées	30 933	30 528	38 060							30 933	30 528	38 060
Sous-total	1 781 017	1 629 915	1 663 420							1 781 017	1 629 915	1 663 420
Total créances hors groupe	1 782 036	2 432 126	2 799 521							1 782 036	2 432 126	2 799 521
Créances groupe												
À vue	316 988	169 390	71 671							316 988	169 390	71 671
À terme	2 121 364	2 601 197	6 935 067							2 121 364	2 601 197	6 935 067
Valeurs reçues en pension à terme ⁽²⁾	12 272 827	7 542 853								12 272 827	7 542 853	
Sous-total	14 711 179	10 313 440	7 006 738							14 711 179	10 313 440	7 006 738
Total créances groupe	14 711 179	10 313 440	7 006 738							14 711 179	10 313 440	7 006 738
Total général ⁽¹⁾	16 493 215	12 745 566	9 806 259							16 493 215	12 745 566	9 806 259

⁽¹⁾ dont secteur aidé 617 891 1 069 617 891 1 069

⁽²⁾ Au 31/12/2008 les valeurs reçues en pension à terme, hors créances rattachées, s'élevaient à 1 200 M€ et étaient classées au sein des créances à terme.

Note 1 bis : répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Dépréciations	Net		
Créances à terme					
Refinancement habitat aidé	617		617	891	1 069
Refinancement habitat concurrentiel	1 403		1 403	2 172	3 108
Personnes publiques	1 778 997		1 778 997	1 626 852	1 659 243
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit	14 394 191		14 394 191	10 144 050	6 935 067
Créances à terme douteuses					
Total	16 175 208		16 175 208	11 773 965	8 598 487

Note 2 : créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Concours à la clientèle												
Créances commerciales												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽²⁾	3 561 328	4 089 999	4 608 593							3 561 328	4 089 999	4 608 593
Crédits à l'équipement	9 453 366	9 664 896	9 702 324	3 127	3 373	3 599	404	439	563	9 456 089	9 667 830	9 705 360
Crédits à l'habitat	25 860 784	22 693 251	21 258 344	480 543	404 172	351 775	16 449	15 124	12 408	26 324 878	23 082 299	21 597 711
Autres crédits à la clientèle	54 566	61 137	108 543	1 826	1 656	1 682	1 035	959	903	55 357	61 834	109 322
Prêts à la clientèle financière												
Valeurs non imputées	6 393		170							6 393		170
Prêts subordonnés												
Créances rattachées	303 232	280 172	288 288	1 865	1 574	1 651				305 097	281 746	289 939
Valeurs non imputées												
Sous-total	39 239 669	36 789 455	35 966 262	487 361	410 775	358 707	17 888	16 522	13 874	39 709 142	37 183 708	36 311 095
Comptes ordinaires débiteurs												
Comptes ordinaires débiteurs												
Créances rattachées												
Sous-total												
Total créances	39 239 669	36 789 455	35 966 262	487 361	410 775	358 707	17 888	16 522	13 874	39 709 142	37 183 708	36 311 095
Total général ⁽¹⁾	39 239 669	36 789 455	35 966 262	487 361	410 775	358 707	17 888	16 522	13 874	39 709 142	37 183 708	36 311 095

⁽¹⁾ dont secteur aidé 859 825 1 139 888 1 460 230 62 408 68 939 77 946 107 138 122 922 126 1 208 689 1 538 054
 dont secteur concurrentiel 38 379 844 35 649 567 34 506 032 424 953 341 836 280 761 17 781 16 384 13 752 38 787 016 35 975 019 34 773 041

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intra-groupe sur les concours à la clientèle.

⁽²⁾ La Société a acquis la créance du Crédit Foncier sur le Trésor, relative au découvert sur primes d'épargne-logement.

Ce découvert s'élève à 724 M€ au 31 décembre 2009 et à 100 M€ au 31 décembre 2010.

En 2007, elle a acheté les créances d'IXIS CIB, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 3 371 M€ fin décembre 2009 et à 3 462 M€ à fin décembre 2010.

Note 2 bis a : dépréciations et provisions constituées en couverture de risque de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	Dotations	Reprises	31/12/2009	Dotations	Reprises	Mouvements divers	31/12/2010
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit ⁽¹⁾	13 874	11 730	- 9 082	16 522	12 097	- 10 731		17 888
Provisions inscrites au passif								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	5 837	536	- 1 157	5 216	2 382	- 83		7 515
Total	19 711	12 266	- 10 239	21 738	14 479	- 10 814		25 403

⁽¹⁾ Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

Note 2 bis b : surcotes/décotes sur créances acquises

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2009	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2010
Créances sur établissements de crédit							
Surcotes	119 453		- 9 847	109 606		- 10 035	99 571
Décotes							
Net	119 453		- 9 847	109 606		- 10 035	99 571
Crédits à la clientèle							
Surcotes	333 427	77 132	- 50 430	360 129	188 702	- 75 543	473 288
Décotes	- 382 997	- 191 282	39 265	- 535 014	- 228 748	52 251	- 711 511
Net	- 49 570	- 114 150	- 11 165	- 174 885	- 40 046	- 23 292	- 238 223
Total	69 883	- 114 150	- 21 012	- 65 279	- 40 046	- 33 327	- 138 652

Note 2 ter : répartition des encours de crédit clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Dépréciations	Net		
Particuliers	21 075 388		21 075 388	17 702 190	16 052 999
Secteur aidé	434 809		434 809	642 055	886 164
Habitat concurrentiel	20 640 396		20 640 396	17 059 837	15 166 105
Autres	183		183	298	730
Entrepreneurs individuels	1 368 369		1 368 369	1 056 960	912 202
Secteur aidé	21 501		21 501	31 607	55 506
Habitat concurrentiel	1 346 657		1 346 657	1 025 070	856 650
Autres	211		211	283	46
Secteur public territorial et Souverains	13 101 434		13 101 434	14 189 065	15 161 221
Secteur aidé	91 124		91 124	114 065	
Habitat concurrentiel	376 527		376 527	393 003	
Autres	12 633 783		12 633 783	13 681 997	
Opérateurs sociaux	3 096 147		3 096 147	3 355 371	3 578 172
Secteur aidé	207 922		207 922	240 177	268 646
Habitat concurrentiel	2 809 616		2 809 616	3 028 541	3 231 735
Autres	78 609		78 609	86 653	77 791
Investisseurs immobiliers	105 648		105 648	124 837	200 892
Secteur aidé	93 812		93 812	101 306	119 439
Habitat concurrentiel	11 827		11 827	22 642	79 989
Autres	9		9	889	1 464
Financements structurés	483 324		483 324	356 373	11 958
Secteur aidé	10 030		10 030	10 678	
Transports	182		182	182	4 804
Grands projets	437 052		437 052	299 022	7 154
Autres	36 060		36 060	46 491	
Autres	9 359		9 359	4 659	48 818
Secteur aidé	627		627	10	
Habitat concurrentiel	7 330		7 330	4 649	
Autres	1 403				
Sous-total créances clientèle	39 239 669		39 239 669	36 789 455	35 966 262
Créances douteuses	487 361	17 888	469 473	394 253	344 833
dont secteur aidé	62 408	107	62 301	68 801	77 824
dont secteur concurrentiel	424 953	17 781	407 172	325 452	267 009
Total créances clientèle ⁽¹⁾	39 727 030	17 888	39 709 142	37 183 708	36 311 095
⁽¹⁾ dont secteur aidé	922 233	107	922 126	1 208 689	1 538 054
dont secteur concurrentiel	38 804 797	17 781	38 787 016	35 975 019	34 773 041

La répartition des encours de crédit clientèle 2010 est basée, comme pour le 31/12/2009, selon la segmentation des risques revue en 2009. Cette approche Groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours au 31/12/2008 n'a pas été retraitée.

Note 2 quater : tableau de répartition des encours douteux de crédit

(en milliers d'euros)

31/12/2010	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	423 361	12 122	411 239	45 783	7 703	38 080
Secteur aidé	45 673	62	45 611			
Habitat concurrentiel	376 258	10 994	365 264	44 353	6 637	37 716
Autres	1 430	1 066	364	1 430	1 066	364
Entrepreneurs individuels	41 806	3 843	37 963	10 592	3 171	7 421
Secteur aidé	8 719	11	8 708			
Habitat concurrentiel	32 920	3 793	29 127	10 538	3 171	7 367
Autres	167	39	128	54		54
Secteur public territorial et Souverains	6 722	139	6 583			
Secteur aidé	794		794			
Habitat concurrentiel	2 463	86	2 377			
Autres	3 465	53	3 412			
Opérateurs sociaux	5 376	269	5 107	1 013	240	773
Secteur aidé	633		633			
Habitat concurrentiel	4 267	171	4 096	537	142	395
Autres	476	98	378	476	98	378
Investisseurs immobiliers	5 997	630	5 367	1 952	569	1 383
Secteur aidé	3 925	34	3 891			
Habitat concurrentiel	1 594	474	1 120	1 474	447	1 027
Autres	478	122	356	478	122	356
Financements structurés	4 099	885	3 214	1 321	875	446
Secteur aidé	2 664		2 664			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 435	885	550	1 321	875	446
Autres						
Total ⁽¹⁾	487 361	17 888	469 473	60 661	12 558	48 103

⁽¹⁾ dont secteur aidé

62 408 107 62 301

dont secteur concurrentiel ⁽²⁾

424 953 17 781 407 172 60 661 12 558 48 103

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 186,68 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

(en milliers d'euros)

31/12/2009	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	347 725	11 172	336 553	26 818	5 250	21 568
Secteur aidé	49 229	63	49 166			
Habitat concurrentiel	297 148	10 125	287 023	25 470	4 266	21 204
Autres	1 348	984	364	1 348	984	364
Entrepreneurs individuels	40 182	3 580	36 602	6 476	2 808	3 668
Secteur aidé	10 643	43	10 600			
Habitat concurrentiel	29 501	3 513	25 988	6 453	2 785	3 668
Autres	38	24	14	23	23	0
Secteur public territorial et Souverains	5 834	136	5 698			
Secteur aidé	664		664			
Habitat concurrentiel	1 429	100	1 329			
Autres	3 741	36	3 705			
Opérateurs sociaux	5 535	104	5 431	113	66	47
Secteur aidé	587		587			
Habitat concurrentiel	4 467	72	4 395	85	38	47
Autres	481	32	449	28	28	
Investisseurs immobiliers	6 906	558	6 348	1 491	391	1 100
Secteur aidé	4 878	32	4 846			
Habitat concurrentiel	1 582	404	1 178	1 491	391	1 100
Autres	446	122	324			
Financements structurés	4 593	972	3 621	1 605	969	636
Secteur aidé	2 938		2 938			
Habitat concurrentiel	1 383	768	615	1 216	765	451
Autres	272	204	68	389	204	185
Autres						
Total ⁽¹⁾	410 775	16 522	394 253	36 503	9 484	27 019

⁽¹⁾ dont secteur aidé 68 939 138 68 801
dont secteur concurrentiel ⁽²⁾ 341 836 16 384 325 452 36 503 9 484 27 019

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 163,39 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

La répartition des encours de crédit clientèle 2009 est basée selon la segmentation des risques. Cette approche Groupe permet d'avoir une vision plus fine. La répartition des encours 2008 n'a pas été retraitée.

(en milliers d'euros)

31/12/2008	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	289 819	5 474	284 345	9 576	3 215	6 361
Secteur aidé	59 734	75	59 659			
Habitat concurrentiel	229 974	5 326	224 648	9 465	3 143	6 322
Autres	111	73	38	111	72	39
Entrepreneurs individuels	25 854	1 918	23 936	3 372	1 635	1 737
Secteur aidé	8 301		8 301			
Habitat concurrentiel	17 523	1 890	15 633	3 344	1 607	1 737
Autres	30	28	2	28	28	
Secteur public territorial (collectivités locales)	5 866	144	5 722	2	2	
Opérateurs sociaux	16 674	420	16 254	802	64	738
Habitat aidé	1 245	14				
Habitat concurrentiel	15 354	337	15 017	775	37	738
Autres	75	69	6	27	27	
Professionnels de l'immobilier						
Habitat concurrentiel						
Autres						
Investisseurs immobiliers	19 435	5 881	13 554	8 712	5 792	2 920
Secteur aidé	7 816	33	7 783			
Habitat concurrentiel	9 813	4 678	5 135	6 967	4 622	2 345
Autres	1 806	1 170	636	1 745	1 170	575
Financements structurés						
Transports						
Grands projets						
Autres	1 059	37	1 022	87	21	66
Total ⁽¹⁾	358 707	13 874	344 833	22 551	10 729	11 822

⁽¹⁾ dont secteur aidé 77 946 122 77 824

dont secteur concurrentiel ⁽²⁾ 280 761 13 752 267 009 22 551 10 729 11 822

⁽²⁾ L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 105,56 M€ de prêts garantis par la SGFGAS.

Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts PAS garantis par l'État.

Note 3 : portefeuille titres

(en milliers d'euros)

	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Dépréciations	Net		
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de placement ⁽¹⁾	7 036 159	-13 942	7 022 217	9 674 329	11 642 328
Titres cotés	76 159	- 13 942	62 217	182 329	308 328
Titres non cotés	6 960 000		6 960 000	9 492 000	11 334 000
Titres d'investissement ⁽²⁾	37 193 760		37 193 760	35 217 682	34 108 077
Titres cotés	33 329 117		33 329 117	32 006 419	30 797 929
Titres non cotés	3 864 643		3 864 643	3 211 263	3 310 148
Créances rattachées	273 796		273 796	214 620	356 716
Total ⁽³⁾	44 503 715	- 13 942	44 489 773	45 106 631	46 107 121

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2010, la valeur de marché des titres de placement cotés se monte à 67 874 K€ dont 13 942 K€ de moins values latentes dépréciées (après *swaps*) et 2 072 K€ de plus values latentes (avant *swaps*).

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, les parts des fonds communs de créances de ce poste représentent 21 667 096 K€ (hors créances rattachées). Par ailleurs, aucune moins value latente n'a été comptabilisée au 31/12/2010 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

⁽³⁾ Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

Note 3 bis : surcotes - décotes

(en milliers d'euros)

Montants au 31/12/2010	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
Titres de placement			
Obligations	76 159	76 155	- 4
Autres titres à revenu fixe	6 960 000	6 960 000	
Titres d'investissement			
Obligations	15 526 642	15 477 679	- 48 963
Autres titres à revenu fixe	21 667 118	21 718 959	51 841

Note 3 ter : immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Brut 31/12/2008	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Reclas-sement	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/2009	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Reclas-sement	Variation surcotes/ décotes	Variation cours de change	Brut 31/12/2010
Titres d'investissement	34 108 078	3 248 761	- 1 939 736		2 697	- 202 119	35 217 681	3 151 866	- 1 879 062		1 993	701 282	37 193 760
Total	34 108 078	3 248 761	- 1 939 736		2 697	- 202 119	35 217 681	3 151 866	- 1 879 062		1 993	701 282	37 193 760
Créances rattachées	280 954						203 328						256 138
Total général	34 389 032	3 248 761	- 1 939 736		2 697	- 202 119	35 421 009	3 151 866	- 1 879 062		1 993	701 282	37 449 898

Note 4 : immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)

	Brut au 31/12/2009	Acquisitions 2010	Cessions 2010	Brut au 31/12/2010	Amortissements et dépréciations au 31/12/2010	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles								
Écart incorporel/apport du CFF	119 408			119 408	119 408			2 480
Autres immobilisations incorporelles								
Total	119 408			119 408	119 408			2 480

Note 4 bis : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

	Montants au 31/12/2008	Dotations 2009	Reprises 2009	Montants au 31/12/2009	Dotations 2010	Reprises 2010	Montants au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	116 928	2 480		119 408			119 408
Total	116 928	2 480		119 408			119 408

Note 5 : autres actifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Instruments conditionnels achetés	5 270	8 200	12 115
Débiteurs divers	8 428	7 222	66 612
Compte spécial de bonification	79 819	92 826	125 933
Total	93 517	108 248	204 660

Note 6 : comptes de régularisation actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges à répartir ⁽¹⁾			
Primes d'émission ou de remboursement	439 619	411 133	370 256
Autres charges à répartir		55 219	47 689
Autres comptes de régularisation - actif			
Charges constatées d'avance	231 270	247 944	182 736
Produits à recevoir ⁽²⁾	1 931 435	1 984 015	2 178 293
Actif d'impôts différés	31 611		
Divers ⁽³⁾	433 441	397 639	712 005
Total	3 035 765	3 095 950	3 490 979

⁽¹⁾ Les charges à répartir sont constituées des primes d'émission sur les dettes long terme et les dettes représentées par un titre. Se reporter au tableau suivant : "charges à répartir". Les autres charges à répartir correspondaient aux frais d'émission d'emprunt restant à étaler sur la durée de vie des emprunts. Le changement de présentation comptable intervenu en 2010, sans impact sur le résultat, consiste à ne plus considérer ces frais comme des commissions mais comme des accessoires directement rattachés aux émissions et à être également étalés sur la durée de vie des emprunts.

⁽²⁾ Dont produits à recevoir sur contrats d'échange pour 1 926 888 K€ au 31/12/2010.

⁽³⁾ Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 236 051 K€ au 31/12/2010 contre 218 613 K€ au 31/12/2009 et 672 965 K€ au 31/12/2008.

Note 6 bis : charges à répartir

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Primes d'émission ou de remboursement			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
Secteur aidé	2 132	2 719	3 306
Secteur non aidé	437 487	408 414	366 830
Titres des créances négociables (B.M.T.N.)			120
Total des primes d'émission ou de remboursement	439 619	411 133	370 256
Autres charges à répartir			
Frais d'émission des emprunts ⁽¹⁾		55 219	47 689
Total des autres charges à répartir		55 219	47 689
Total des charges à répartir	439 619	466 352	417 945

⁽¹⁾ Les frais d'émissions des emprunts étaient constatés dans des comptes de commissions et étalés sur la durée de vie des emprunts.

Le changement de présentation comptable intervenu en 2010, sans impact sur le résultat, consiste à ne plus considérer ces frais comme des commissions mais comme des accessoires directement rattachés aux émissions et à être également étalés sur la durée de vie des emprunts.

Note 7 : dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dettes hors groupe			
À vue			
Comptes ordinaires créditeurs			9 730
Autres sommes dues	68 754	64 505	8
Dettes rattachées			
Sous-total	68 754	64 505	9 738
À terme			
Emprunts à terme BDF P003G	2 000 000	3 000 000	2 500 000
Autres emprunts à terme	98 169	144 660	130 278
Titres donnés en pension livrée			
Dettes rattachées	2 924	20 718	38 228
Sous-total	2 101 093	3 165 378	2 668 506
Total dettes hors groupe	2 169 847	3 229 883	2 678 244
Dettes groupe			
À vue	268	1 433	16 079
À terme	3 383 676	3 456 112	3 163 669
Emprunts à terme ⁽¹⁾	2 783 998	2 856 687	2 565 840
Titres donnés en pension livrée	599 678	599 425	597 829
Total dettes groupe	3 383 944	3 457 545	3 179 748
Total général	5 553 791	6 687 428	5 857 992
⁽¹⁾ dont secteur aidé	20 978	14 921	

Note 8 : comptes créditeurs de la clientèle

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Autres dettes			
Hors groupe			
À vue			
Autres sommes dues à la clientèle	14 867	5 297	33 479
Total	14 867	5 297	33 479

Note 9 : dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	238 000	238 000	181 252
Dettes rattachées	5 780	3 986	6 952
TCN et dettes rattachées	243 780	241 986	188 204
Emprunts obligataires ⁽²⁾	86 098 034	79 887 330	78 002 661
Dettes rattachées	2 030 464	2 069 356	1 957 400
Emprunts obligataires et dettes rattachées	88 128 498	81 956 686	79 960 061
Total général	88 372 278	82 198 672	80 148 265

⁽¹⁾ dont secteur aidé 31 252

⁽²⁾ dont secteur aidé ^(*) 116 178 812 600 804 987

La totalité de ces dettes est constituée de ressources privilégiées.

^(*) Les emprunts du secteur aidé comprennent un montant de 100 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

Note 10 : autres passifs

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Créditeurs divers ⁽²⁾	167 217	43 088	52 512
Dettes rattachées	1 335	1 732	2 116
Instruments conditionnels vendus	41	58	119
Fonds publics affectés ⁽¹⁾	245 019	256 071	260 470
Dépôts reçus	1 744 030	1 251 900	424 140
Total	2 157 642	1 552 849	739 357

⁽¹⁾ dont secteur aidé 191 737 198 641 200 078

⁽²⁾ Il comprend en 2010 l'impôt sur les sociétés dû au CFF, dans le cadre de l'intégration fiscale, pour 9 788 K€.

Note 11 : comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Autres comptes de régularisation passif			
Subventions FGAS constatées d'avance	340 457	388 385	434 175
Autres produits constatés d'avance	816 554	698 609	575 275
Charges à payer ⁽¹⁾	877 698	774 693	1 631 548
Comptes d'ajustement devises ⁽²⁾	419 896	834 977	1 492 713
Divers	182 125	67 603	164 539
Total	2 636 730	2 764 267	4 298 250

⁽¹⁾ Dont charges à payer sur contrats d'échange pour 864 681 K€ au 31/12/2010 contre 762 121 K€ au 31/12/2009.

⁽²⁾ Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 17).

Note 12 : provisions

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2009				31/12/2010			
	Solde	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde
Provisions liées à l'exploitation bancaire									
Provision pour litiges	111				111	1 203		111	1 203
Provision pour litige fiscal ⁽¹⁾	3 680	12		3 680	12	401	12		401
Provision ordinaire pour l'amortissement des emprunts									
Secteur aidé									
Secteur non aidé									
Provision pour pertes sur engagements									
Provision sur instruments financiers									
Provisions liées à la couverture du risque de crédit									
Provisions pour risques potentiels sur les encours sains ⁽²⁾	5 837	536	1 109	48	5 216	2 382	83		7 515
Total	9 628	548	1 109	3 728	5 339	3 986	95	111	9 119

⁽¹⁾ Fin 2008, la provision pour litige fiscal concernait les intérêts courus des parts de FCC de l'exercice 2005. Cette provision a été reprise au 31 décembre 2009 suite à la prescription de l'exercice concerné. La dotation de l'exercice 2010 de 0,4 M€ correspond au risque fiscal provisionné suite à un contrôle fiscal intervenu au cours de l'exercice 2010, portant sur les exercices 2007 à 2009.

⁽²⁾ Cf. paragraphe 2.4.2. de l'annexe rédactionnelle.

En 2009, la dotation de 0,5 M€ concerne essentiellement la provision Neiertz. La reprise de 1,1 M€ comprend la provision pour risque de contrepartie clientèle pour 0,6 M€, la provision Neiertz pour 0,5 M€.

En 2010, la dotation de 2,4 M€ concerne la provision Neiertz pour 1,4 M€ et la provision pour risque de contrepartie clientèle pour 1 M€.

Note 13 : dettes subordonnées

I - Données comptables

(en milliers d'euros)

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Titres subordonnés remboursables « TSR »	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Emprunt participant subordonné	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Dettes rattachées	270	250	589
Total des dettes subordonnées	3 450 270	3 450 250	3 450 589

II - Détail des dettes subordonnées

a) Caractéristiques financières

(en milliers d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/2010
Titres subordonnés remboursables « TSR » ⁽¹⁾	30/12/2003	30/12/2043	Euribor 3 mois + 0,5 %	IN FINE	2 100 000
Emprunt participant subordonné auprès du Crédit Foncier de France <i>Réaménagé le 28/06/2002</i>	22/10/1999	21/10/2040	TAM + 2,5 %	IN FINE	1 350 000

⁽¹⁾ dont 2 milliards d'euros émis le 28/12/2007, assimilables à l'émission du 30/12/2003.

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

› Sur l'emprunt participant subordonné

La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt participant, sans indemnité.

› Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du Groupe Crédit Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi

› Sur l'emprunt participant subordonné

Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société, l'intérêt ne sera dû que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 millions d'euros. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 millions d'euros, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 millions d'euros mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence, et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas supporté sur les exercices suivants.

› Sur les titres subordonnés remboursables « TSR »

Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

Note 14 : évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2010
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social ⁽¹⁾	924 000		84 000		1 008 000				1 008 000
Primes d'apport ⁽¹⁾	271 067		31 395		302 462				302 462
Réserves									
Réserve légale	15 400	3 112			18 512	8 773			27 285
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
<i>Réserves réglementées de réévaluation</i>									
<i>Réserves spéciales des plus-values long terme</i>									
Report à nouveau ⁽²⁾	56 843	- 56 381			462	166 696		- 91 504	75 654
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 322 827	- 53 269			1 384 953				1 468 918
Résultat de l'exercice avant répartition	62 231	- 62 231			175 469	- 175 469			143 211
Situation nette après résultat de l'exercice	1 385 058				1 560 422				1 612 129
Dividendes distribués		- 115 500	115 395	105					
	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2010
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 385 058				1 560 422				1 612 129
	À nouveau 01/01/2009	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2009	Affectations	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2010
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
Total	1 405 058				1 580 422				1 632 129

⁽¹⁾ Le capital est composé de 63 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

Aucune augmentation de capital n'est intervenue depuis le 31/12/2009.

⁽²⁾ Un acompte sur dividendes de 94 500 K€ a été décidé par le Conseil d'administration du 17 décembre 2010. Cet acompte a été prélevé sur le report à nouveau. Par ailleurs, l'option de comptabilisation des impôts différés sur base sociale impacte positivement les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice de 2 996 K€. Ce montant a été affecté sur le report à nouveau.

Note 14 bis : proposition d'affectation du résultat

Au 31/12/2010

(en milliers d'euros)

Origines		
Report à nouveau		170 154
Résultat de l'exercice		143 211
Prélèvement sur les réserves		- 94 500
Affectations		
Affectation aux réserves		
Réserve légale	7 161	
Réserve spéciale des plus values à long terme		
Autres réserves		
Dividendes ⁽¹⁾	126 000	
Autres répartis		
Report à nouveau	85 704	
Totaux	218 865	218 865

⁽¹⁾ Solde du dividende compte tenu de l'acompte sur dividende décidé en 2010.**Note 15 : engagements donnés****Engagements de financement**

(en milliers d'euros)

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Secteur aidé						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle				313		
Sous-total secteur aidé				313		
Secteur concurrentiel						
Engagements hors groupe						
Autres valeurs affectées en garantie ⁽¹⁾	5 581 713		7 020 087		10 449 002	
Établissements de crédit		15 995				
Clientèle	158 416	2 124 618	110 158	2 064 127	127 012	2 822 993
Sous-total concurrentiel	5 740 129	2 140 613	7 130 245	2 064 127	10 576 014	2 822 993
Total ⁽²⁾	7 880 742		9 194 685		13 399 007	

Les **montants non débloqués** représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place.Les **autorisations nettes** représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.⁽¹⁾ Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du *pool* de Gestion globale des garanties,

dont : En M€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
- Titres	2 249 M€	3 360 M€	6 251 M€
- Créances	3 333 M€	3 660 M€	4 198 M€

⁽²⁾ Au 31 décembre 2010, les engagements douteux s'élevaient à 1 569 K€.

Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

En M€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Lignes de trésorerie interactives	-	-	305
Secteur public territorial	-	-	-
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'IXIS CIB)	1 115	1 315	2 012
Trésor (primes d'épargne logement)	900	281	37

Note 16 : engagements reçus

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements de financement			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit ⁽¹⁾	3 161 561	3 442 050	7 349 674
Sous-total	3 161 561	3 442 050	7 349 674
Engagements groupe ⁽²⁾	50 499	55 448	563 200
Autres valeurs reçues en garantie du groupe ⁽⁶⁾	12 278 584	7 691 797	1 200 284
Total	15 490 644	11 189 295	9 113 158
Engagements de garantie			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit et assimilés ⁽³⁾	3 283 785	3 286 211	3 384 497
Clientèle ⁽⁴⁾	38 707 948	32 674 266	30 051 552
Sous-total	41 991 733	35 960 477	33 436 049
Engagements groupe ⁽⁵⁾	4 693 085	9 527 935	11 415 551
Total	46 684 818	45 488 412	44 851 600
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir	15 000		542 418
Total	46 699 818	45 488 412	45 394 018
Total des engagements reçus	62 190 462	56 677 707	54 507 176

⁽¹⁾ Les engagements de financement hors groupe représentent l'engagement reçu de la Banque de France au titre du *pool* de Gestion globale des garanties dont le montant au 31/12/2010 se monte à 3 161,6 M€ contre 3 442,1 M€ au 31/12/2009.

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
⁽²⁾ Les engagements groupe comprennent des engagements de rachat des parts de FCC pour :	50 499	55 448	63 200

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
⁽³⁾ Dont notés AA/AA- :	400 072	500 805	583 110
Dont garanties reçues de Créserfi	167 172	26 720	28 649
Dont garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 716 541	2 758 783	2 865 839

⁽⁴⁾ La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrit au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.

(en milliers d'euros)

Ces garanties se ventilent comme suit :	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Garanties de l'État sur les prêts du secteur aidé :	1 093 584	1 179 966	1 513 553
Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État :	8 458 945	7 417 570	6 875 428
Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	13 311 239	8 421 825	7 568 563
Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	2 507 650	2 335 822	3 427 769
Garanties de rehaussement de titres accordés par des États :	13 336 530	13 319 083	10 756 239

⁽⁵⁾ Au 31 décembre 2010, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent des opérations de transfert de risque de crédit, directement ou indirectement, avec un établissement public européen noté AAA pour 947 M€. Ils incluent également une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'IXIS CIB pour 3 592 M€.

⁽⁶⁾ Garanties relatives à des créances détenues par le Crédit Foncier et mises en place dans le cadre de prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38.

Note 17 : opérations en devises

(en milliers d'euros)

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme ⁽¹⁾						
Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture						
<i>Swaps</i> financiers						
Opérations de micro-couverture						
Secteur aidé	116 178	161 891	112 600	161 891	104 987	161 891
Secteur concurrentiel	22 990 471	23 364 654	19 132 965	19 918 650	21 922 494	23 330 649
Opérations de macro-couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
Total des opérations de couverture	23 106 649	23 526 545	19 245 565	20 080 541	22 027 481	23 492 540
Opérations à terme (montants nominaux)	23 106 649	23 526 545	19 245 565	20 080 541	22 027 481	23 492 540
Opérations à terme (juste valeur) ⁽²⁾	- 646 442		- 721 838		- 1 473 701	
Opérations au comptant	15 995	14 578			287 418	315 000
Totaux des opérations en devises	23 122 644	23 541 123	19 245 565	20 080 541	22 314 899	23 807 540
Total	46 663 767		39 326 106		46 122 439	

⁽¹⁾ La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

⁽²⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

Note 18 : marchés à terme d'instruments financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
Marchés de gré à gré						
Opérations conditionnelles						
Opérations de micro-couverture						
Achats						
Ventes	3 049		6 860		9 909	
Opérations de macro-couverture						
Achats	2 167 448		1 131 021		797 393	
Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	2 170 497		1 137 881		807 302	
Opérations conditionnelles (juste valeur)	42 638		14 833		7 667	
Opérations fermes						
Opérations de micro-couverture	80 303 342	312 330	82 273 050	292 603	78 768 347	277 314
Instruments de taux d'intérêt	80 303 342	312 330	82 273 050	292 603	78 768 347	277 314
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations de macro-couverture	23 864 019		32 127 103		34 764 781	
Instruments de taux d'intérêt	23 864 019		32 127 103		34 764 781	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations	3 057 737		3 099 031		1 944 805	
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments ⁽³⁾	3 057 737		3 099 031		1 944 805	
Opérations fermes (montants nominaux)	107 225 098	312 330	117 499 184	292 603	115 477 933	277 314
Opérations fermes (juste valeur) ⁽⁴⁾	2 614 597	38 028	2 593 080	1 218	1 089 259	1 454
Opérations fermes et conditionnelles	109 395 595	312 330	118 637 065	292 603	116 285 235	277 314
Totaux ⁽⁵⁾ (montants nominaux)	109 707 924		118 929 668		116 562 549	
Totaux (juste valeur)	2 695 263		2 609 131		1 098 380	

⁽¹⁾ Contre-valeur euro des devises IN.

⁽²⁾ Contre-valeur euro des devises OUT.

⁽³⁾ Ce montant représente une garantie reçue du Crédit Foncier sur le portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier. Ce portefeuille était protégé contre le risque de crédit à la suite de la mise en place par le Crédit Foncier d'une opération miroir d'un « *Crédit Default Swap* ». Cette garantie ayant pris fin au cours du 1^{er} semestre 2008, le Crédit Foncier a consenti le 15 juin 2008 une protection équivalente sur une partie du portefeuille, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deça des seuils A-/A3/A-.

⁽⁴⁾ Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23/11/2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

⁽⁵⁾ Au 31/12/2010, il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.

Note 19 : intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾⁽²⁾

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	178 006	157 774	500 523
Sur opérations avec la clientèle	1 316 174	1 415 662	1 621 353
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 217 697	2 849 901	2 184 572
Autres intérêts et produits assimilés	372	27 183	78 508
Total	4 712 249	4 450 520	4 384 956
⁽¹⁾ dont produits du secteur aidé	90 722	121 359	168 723
⁽²⁾ dont reprises de décotes sur créances restructurées à des conditions hors marché	5	6	6

Note 20 : intérêts et charges assimilés ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 155 584	- 217 743	- 235 375
Sur opérations avec la clientèle	- 358 304	- 83 793	- 1
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 3 371 122	- 3 263 368	- 3 739 597
Relatives aux dettes subordonnées	- 66 164	- 87 797	- 222 611
Autres intérêts et charges assimilées	- 481 686	- 439 509	- 13 132
Total	- 4 432 860	- 4 092 210	- 4 210 716
⁽¹⁾ dont charges du secteur aidé	77 704	103 652	- 138 386

Note 21 : commissions nettes

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits	44 779	41 447	38 443
Sur opérations avec les établissements de crédit			
Sur opérations avec la clientèle	44 494	21 881	34 420
Transfert de charges/frais d'émission d'emprunts		19 465	3 899
Relatifs aux opérations sur titres		101	
Autres commissions	285		124
Charges	- 4 293	- 26 350	- 7 895
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 608	- 868	- 1 110
Sur opérations avec la clientèle			- 10
Relatives aux opérations sur titres ⁽¹⁾	- 3 386	- 22 050	- 4 208
Relatives aux opérations sur moyens de paiement			
Autres commissions	- 299	- 3 432	- 2 567
Solde net	40 486	15 097	30 548
⁽¹⁾ dont frais d'émission des emprunts		19 465	4 208

Note 22 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Opérations de change et d'arbitrage	1 338	- 223	889
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	1 338	2 259	70 302
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage		- 2 482	- 69 413
Opérations sur instruments financiers à terme			
Produits sur instruments financiers à terme			
Charges sur instruments financiers à terme			
Reprises provisions pertes latentes sur instruments de taux			
Dotations provisions pertes latentes sur instruments de taux			
Solde net	1 338	- 223	889

Note 23 : gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Reprises de provisions pour dépréciation	89	3 571	737
Dotations aux provisions pour dépréciation ⁽¹⁾	- 7 172	- 1 980	- 8 271
Solde net	- 7 083	1 591	- 7 534

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2010, le stock de dépréciation des titres s'élève à 13 942 K€ dont 13 724 K€ pour les obligations AYT CEDULA 4 %.

Note 24 : autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Reprises de provisions liées aux opérations bancaires			
Excéd. reprises/dot. provision pour amortiss. des emprunts			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire	111		
Autres produits d'exploitation bancaire			
Transferts de charges d'exploitation			
Autres produits divers d'exploitation bancaire ⁽¹⁾	2 141	2 917	2 350
Total	2 252	2 917	2 350

⁽¹⁾ dont boni sur commissions PAS reçus du FGAS 2 064 2 003 1 943

À la suite de modifications du système de garantie du FGAS, la Société a reçu du FGAS, en 2010, des bonis sur commissions flat des PAS pour les générations 1993 à 2005.

Note 25 : autres charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux provisions liées aux opérations bancaires			
Provision pour litiges d'exploitation bancaire	- 1 203		
Autres charges d'exploitation bancaire			
Commissions sur prêts PAS et PTZ payés au FGAS			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	- 149	- 11 934	- 11 854
Amortissement des commissions flat/prêts PAS			
Amortissement/compte correcteur PC PAS	- 385	- 772	- 1 680
Autres charges diverses d'exploitation bancaire	- 422	- 2 954	- 372
Total	- 2 159	- 15 660	- 13 906

Note 26 : charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges de personnel	- 267	- 495	- 200
Impôts et taxes	- 10 427	- 12 847	- 8 657
Services extérieurs	- 5 206	- 4 412	- 3 989
Charges refacturées par le Crédit Foncier de France	- 81 165	- 79 566	- 87 846
Total	- 97 065	- 97 320	- 100 692

N.B. : le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre de 2010 s'élève à 175 K€.

Note 27 : coût du risque

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations, provisions et pertes sur créances	- 5 083	- 5 316	1 972
Dotations aux dépréciations et provisions (cf. note 27 bis)	- 8 207	- 6 407	- 4 774
Reprises de dépréciations et de provisions non utilisées	5 012	2 642	13 060
Pertes non couvertes par des dépréciations et des provisions	- 1 888	- 1 551	- 6 314
Pertes provisionnées sur créances irrécouvrables			
Pertes couvertes par des dépréciations et des provisions	- 246	- 1 707	- 681
Reprises de dépréciations et de provisions utilisées	246	1 707	681
Récupérations sur créances amorties ⁽¹⁾	1 767	1 189	2 018
Solde net	- 3 316	- 4 127	3 990

⁽¹⁾ dont récupérations au titre du compte correcteur 20 10 1 364

Note 27 bis : dotations aux dépréciations et aux provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations sur créances douteuses	- 5 825	- 5 871	- 4 261
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 5 825	- 5 871	- 4 261
Provisions - coût du risque	- 2 382	- 536	- 513
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie ⁽¹⁾	- 2 382	- 536	- 513
Total	- 8 207	- 6 407	- 4 774

⁽¹⁾ En 2009, dotation de 112 K€ à la provision dynamique clientèle et de 424 K€ à la provision Neiertz.

En 2010, dotation de 1 049 K€ à la provision collective clientèle et de 1 333 K€ à la provision Neiertz.

Note 27 ter : reprises de dépréciations et de provisions sur créances

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépréciations sur créances douteuses	5 176	3 193	10 472
Dépréciations sur opérations établissements de crédit			
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	5 176	3 193	10 472
Provisions - coût du risque	83	1 157	3 268
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie ⁽¹⁾	83	1 157	3 268
Total	5 259	4 350	13 740

⁽¹⁾ En 2008, reprise de 1 854 K€ de la provision pour risque de contrepartie clientèle, reprise de 459 K€ de la provision Neiertz et reprise de 955 K€ de la provision sectorielle.

En 2009, reprise de 488 K€ de la provision pour risque de contrepartie clientèle, reprise de 609 K€ de la provision Neiertz, reprise de 12 K€ de la provision sectorielle et reprise de 48 K€ de la provision pour risque de contrepartie sur titres.

En 2010, reprise de 62 K€ de la provision Neiertz, reprise de 21 K€ de la provision sectorielle.

Note 28 : Impôts sur le resultat

(en milliers d'euros)

Composante de la charge d'impôt	31/12/2010
Impôt courant	- 102 225
Impôts différés	28 614
Total	- 73 611

(en milliers d'euros)

Ventilation des impôts différés de l'exercice	31/12/2010
Provisions non déductibles	1 597
Autres différences temporelles	27 017
Total	28 614

L'option de comptabilisation des impôts différés dans les comptes sociaux a été prise au titre de l'exercice clos le 31/12/2010. Les données relatives aux exercices comparatifs ne sont pas disponibles. Se reporter au point II-1-2 de l'Annexe rédactionnelle relatif aux changements de méthodes comptables.

Note 29 : opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2010	Entreprises liées		Autres participations	Total
	Groupe ⁽¹⁾	Hors groupe		
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	316 988			316 988
À terme	2 121 364			2 121 364
Valeurs reçues en pension à terme	12 272 827			12 272 827
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue	268			268
À terme	2 783 998			2 783 998
Titres donnés en pension livrée	599 678			599 678
Engagements donnés				
De financement				
De garantie				
Engagements reçus				
De financement	50 499			50 499
De garantie	4 693 085			4 693 085
Autres valeurs reçues en garantie	12 278 584			12 278 584
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 166 976			8 166 976
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées	3 450 270			3 450 270

⁽¹⁾ La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier. La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le Groupe BPCE. En conséquence, le groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le Groupe BPCE.

Note 30 : état des positions de change

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2010	\$ australien	\$ canadien	\$ US	\$ Hong Kong	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint hongrois	\$ Néo-zélandais	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Total
Bilan												
Actifs financiers	27 350	110 579	4 298 488	1 453	171 369	1 864 457	2 361 434	2 702	32	565	7	8 838 436
Passifs financiers	864 593	536 179	5 591 391	51 426	1 766 251	5 704 787	1 084 830	68		199 283		15 798 808
Différentiel bilan (I)	- 837 243	- 425 600	- 1 292 903	- 49 973	- 1 594 882	- 3 840 330	1 276 604	2 634	32	- 198 718	7	- 6 960 372
Engagements reçus	837 393	447 380	4 366 919	49 973	1 865 961	4 312 444	208 944			198 718		12 287 732
Engagements donnés		21 768	3 073 531		271 073	471 862	1 485 504	2 624				5 326 362
Différentiel hors-bilan (II)	837 393	425 612	1 293 388	49 973	1 594 888	3 840 582	- 1 276 560	- 2 624		198 718		6 961 370
Différentiel global (I)+(II)	150	12	485	0	6	252	44	10	32	0	7	998

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

Note 31 : état des positions : risque de liquidité

Recommandation C.O.B. 89.01

(en milliers d'euros)

Au 31/12/2010	Durée résiduelle					
	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	Total ⁽²⁾
Bilan						
Actifs financiers ⁽¹⁾	11 025 016	4 116 853	2 847 400	16 594 729	64 682 145	99 266 143
Créances sur les établissements de crédit	8 529 723	2 968 128	27 738	549 033	4 045 873	16 120 495
Créances sur la clientèle	1 598 215	779 600	1 381 317	7 758 105	27 398 492	38 915 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	897 078	369 125	1 438 345	8 287 591	33 237 780	44 229 919
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	3 945 799	1 640 941	4 117 440	36 246 440	49 297 698	95 248 318
Dettes envers les établissements de crédit	2 058 546	41 227	39 183	913 472	2 409 856	5 462 284
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	1 887 253	1 599 714	4 078 257	35 332 968	43 437 842	86 336 034
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire						
Titres des créances négociables		88 000			150 000	238 000
Obligations	1 887 253	1 511 714	4 078 257	35 332 968	43 287 842	86 098 034
Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					3 450 000	3 450 000
Différentiel bilan (I)	7 079 217	2 475 912	- 1 270 040	- 19 651 711	15 384 447	4 017 825
Hors-bilan						
Engagements donnés	15 995		2 281 465			2 297 460
Engagements reçus	3 161 561				50 499	3 212 060
Différentiel hors-bilan (II)	3 145 566		-2 281 465		50 499	914 600
Différentiel global (I) + (II)	10 224 783	2 475 912	-3 551 505	-19 651 711	15 434 946	4 932 425
Positions conditionnelles	4 581	6 870	28 241	400 970	1 729 835	2 170 497

⁽¹⁾ Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier, nous avons recensé 27,3 Md€ de titres répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne.

⁽²⁾ La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 32 : résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I) Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	132 000 000	154 000 000	924 000 000	1 008 000 000	1 008 000 000
b) Nombre d'actions émises	8 250 000	9 625 000	57 750 000	63 000 000	63 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 130 988 425	3 538 236 200	4 418 771 642	4 496 251 634	4 753 535 071
b) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	97 226 016	87 143 909	90 537 323	262 947 662	257 386 324
c) Impôt sur les bénéfices	29 434 298	28 416 863	24 784 463	87 771 828	101 825 013
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	62 342 078	53 151 105	62 231 116	175 469 326	143 210 812
f) Montant des bénéfices distribués	83 325 000	Néant	115 500 000	Néant	94 500 000
III) Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	8,22	6,10	1,14	2,77	2,47
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	7,56	5,52	1,08	2,79	2,27
c) Dividende versé à chaque action	10,10	Néant	2,00	Néant	1,50
IV) Personnel					
a) Nombre de salariés	Non significatif				
Catégorie cadres	Non significatif				
Catégorie employés et maîtrise	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Montant de la masse salariale	Non significatif				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	Non significatif				

Note 33 : bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif					
Caisse, banques centrales, CCP	5 413	4 421	20 024		4 725
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances sur les établissements de crédit	16 493 215	12 745 566	9 806 259	9 827 024	6 049 202
Opérations avec la clientèle	39 709 142	37 183 708	36 311 095	35 943 673	25 643 525
Portefeuille titres	44 489 773	45 106 631	46 107 121	43 904 351	35 794 541
Immobilisations			2 480	7 816	14 070
Autres actifs	93 517	108 248	204 660	169 998	209 977
Comptes de régularisation	3 035 765	3 095 950	3 490 979	4 544 432	2 974 849
Total de l'actif	103 826 825	98 244 524	95 942 618	94 397 294	70 690 889
Passif					
Banques centrales, CCP					
Dettes envers les établissements de crédit	5 553 791	6 687 428	5 857 992	5 117 947	1 466 703
Opérations avec la clientèle	14 867	5 297	33 479	91 152	122 416
Dettes représentées par un titre	88 372 278	82 198 672	80 148 265	79 591 962	61 930 552
Autres passifs	2 157 642	1 552 849	739 357	506 394	1 600 475
Comptes de régularisation	2 636 729	2 764 267	4 298 250	4 253 965	2 790 141
Provisions	9 119	5 339	9 628	12 383	10 377
Dettes subordonnées	3 450 270	3 450 250	3 450 589	4 250 665	2 250 550
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Provisions réglementées et subventions d'investissements					
Capital, réserves et report à nouveau	1 468 918	1 384 953	1 322 827	499 675	437 333
Résultat de l'exercice	143 211	175 469	62 231	53 151	62 342
Total du passif	103 826 825	98 244 524	95 942 618	94 397 294	70 690 889
Hors-bilan					
Engagements donnés ⁽¹⁾					
De financement	2 299 029	2 174 598	2 950 005	8 799 403	1 714 692
Autres valeurs affectées en garantie	5 581 713	7 020 087	10 449 002		
Total engagements donnés	7 880 742	9 194 685	13 399 007	8 799 403	1 714 692
Engagements reçus ⁽¹⁾	62 190 462	56 677 707	54 507 176	59 216 527	24 067 501
Engagements réciproques					
Achats et ventes de devises	46 663 767	39 326 106	46 122 439	37 607 259	29 198 318
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises					
Instruments financiers à terme non dénoués	109 707 924	118 929 668	116 562 549	126 146 699	85 813 638
Total engagements réciproques	156 371 691	158 255 774	162 684 988	163 753 958	115 011 956

⁽¹⁾ L'information relative aux autres valeurs reçues ou affectées en garantie ne figurait pas dans les comptes arrêtés avant le 31/12/2008.

Note 34 : passif privilégié/non privilégié

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Ressources privilégiées	89 761 796	83 945 847	83 398 704
Dettes envers les établissements de crédit	99 573	149 545	165 469
Dettes représentées par un titre	88 372 278	82 198 672	80 148 265
Sommes dues au titre des instruments financiers à terme	1 284 576	1 596 367	3 026 085
Sommes dues au titre du contrat prévu par l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	5 369	1 263	58 885
Dettes résultant de frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier			
Ressources non privilégiées	14 065 029	14 298 677	12 543 914
Dettes chirographaires	8 307 872	8 537 336	6 905 369
Dettes subordonnées et assimilées dont :	4 115 909	4 175 580	4 223 859
titres subordonnés remboursables	2 100 177	2 100 141	2 100 407
emprunt participant	1 350 094	1 350 108	1 350 181
Capitaux propres et provisions	1 641 248	1 585 761	1 414 686
Total passif	103 826 825	98 244 524	95 942 618

Note 35 : grands équilibres du secteur aidé

Bilan

(en milliers d'euros)

Actif	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	Passif	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Crédits	922 126	1 209 580	1 539 123	Dettes interbancaires			
				Comptes créditeurs de la clientèle	181	203	2 859
				Dettes représentées par un titre	120 577	837 360	861 113
Autres actifs	79 819	92 826	126 069	Autres passifs	20 392	25 836	31 533
<i>Compte spécial de bonification</i>	79 819	92 826	126 069				
Comptes de régularisation actif	39 625	26 538	24 073	Comptes de régularisation passif	54 241	59 168	112 741
<i>CSB - Différences de change et de taux</i>				<i>CSB - Différences de change et de taux garanties par l'État</i>	70	72	72
<i>Autres comptes de régularisation actif</i>	39 625	26 538	24 073	<i>Autres comptes de régularisation passif</i>	54 171	59 096	112 669
				Fonds publics affectés	192 037	198 640	200 076
				Subventions	45 910	59 120	75 037
				Fonds de garantie	146 127	139 520	125 039
Trésorerie				Trésorerie	654 142	207 737	480 943
Total	1 041 570	1 328 944	1 689 265	Total	1 041 570	1 328 944	1 689 265

Hors-bilan

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements reçus				Engagements donnés			
Garanties de l'État	912 404	1 179 966	1 513 553	Montants de prêts non débloqués		313	

Engagement réciproques

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Engagements sur instruments financiers à terme			
Instruments de couverture de taux			
micro-couverture			
macro-couverture	700 000	1 100 000	1 100 000
Instruments de couverture de change			
micro-couverture			
devises à recevoir	116 178	112 600	104 987
devises à livrer	- 161 891	- 161 891	- 161 891

Note 36 : tableau des flux de trésorerie

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- › l'acquisition de prêts éligibles ;
- › l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- › l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- › les dividendes versés en numéraire ;
- › l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	143 211	175 469	62 231
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		2 479	5 336
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	1 365	2 649	- 6 703
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	7 083	- 1 591	7 534
Dotations nettes aux provisions/crédits	2 687	- 4 289	- 2 755
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 1 211 430	- 232 400	- 345 608
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 6 883 147	- 4 134 181	45 239
Flux de trésorerie sur titres de placement	2 645 028	1 969 589	- 1 199 443
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	- 1 072 677	- 1 928 285	- 268 051
Flux sur autres actifs	- 15 020	405 953	746 716
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 1 101 147	833 009	639 399
Émissions nettes d'emprunts	6 210 704	1 941 416	662 019
Flux sur autres passifs	622 157	716 868	9 640
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 651 186	- 253 314	355 554
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
actifs financiers			
immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
actifs financiers			
immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions		115 395	770 000
Dividendes versés		- 115 500	
Émissions nettes de dettes subordonnées			- 800 000
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement		- 105	- 30 000
Variation nette de la trésorerie	- 651 186	- 253 419	325 554
Trésorerie à l'ouverture	974 315	1 227 734	902 180
Trésorerie à la clôture	323 129	974 315	1 227 734
Net	- 651 186	- 253 419	325 554
Caisse	5 413	4 421	20 024
Créances à vue établissements de crédit	317 716	969 894	1 207 710
Total	323 129	974 315	1 227 734

Note 37 : honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Exercices couverts : 2009 et 2010

(en milliers d'euros)

	Commissaire : KPMG				Commissaire : PricewaterhouseCoopers			
	Montant (TTCND)		%		Montant (TTCND)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	203	191	57 %	83 %	203	191	56 %	87 %
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	156	38	43 %	17 %	162	29	44 %	13 %
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	359	229	100 %	100 %	365	220	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	359	229	100 %	100 %	365	220	100 %	100 %

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires

Compagnie de Financement Foncier

Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris

Capital social : 1 008 000 000 €

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- › le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Financement Foncier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- › la justification de nos appréciations ;
- › les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes II-1-1 et II-1-2 de l'annexe relatives aux changements de méthode comptable portant sur :

- › l'application du Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours ;
- › la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes individuels, dans un objectif de recherche d'une meilleure information financière.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

Comme indiqué dans les notes II.4.1 et II.4.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

Valorisation des titres et instruments financiers

Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes II.6 et II.11 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département
de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

Rémy TABUTEAU

Jean-Baptiste DESCHRYVER

Éléments de calcul du ratio de couverture au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

Éléments d'actif venant en couverture des ressources privilégiées	Code poste	Valeurs nettes	Pondération en %	Montants pondérés
I. Éléments particuliers d'actif				
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie d'une notation inférieure au 2 ^e meilleur échelon de qualité de crédit	201			
Parts de fonds commun de créances bénéficiant d'une notation inférieure au 2 ^e meilleur échelon de qualité de crédit	202	401 256		
Dont :				
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins de prêts hypothécaires aux personnes physiques pour financer un logement	2021			
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins des autres prêts hypothécaires ou cautionnés	2022			
parts de FCC composés à hauteur de 90 % au moins telles que définies dans l'article L515-15	2023	401 256		
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du 2 ^e meilleur échelon de qualité de crédit	203		50 %	
Parts de fonds commun de créances bénéficiant du 2 ^e meilleur échelon de qualité de crédit	204	1 917 177	50 %	958 589
Dont :				
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins de prêts hypothécaires aux personnes physiques pour financer un logement	2041	1 407 012		
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins des autres prêts hypothécaires ou cautionnés	2042			
parts de FCC composés à hauteur de 90 % au moins telles que définies dans l'article L515-15	2043	510 165		
Immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie	205		50 %	
Titres et valeurs sûrs et liquides :	206	11 819 548	100 %	11 819 548
créances sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2061	11 738 418		
créances sur des établissements de crédit de l'Espace économique européen bénéficiant du 2 ^{ème} meilleur échelon de qualité de crédit et de durée résiduelle ne dépassant pas 100 jours répondant au 3 ^{ème} paragraphe de l'article R515-7	2062			
titres	2063	62 217		
créances rattachées à ces éléments	2064	18 913		
Dont :				
créances liées aux titres, sommes et valeurs reçues en garantie au titre du 2 ^e paragraphe de l'article R. 515-7	2065	1 744 030		
II. Autres éléments d'actif				
Autres éléments d'actif de la classe 1	211	5 413	100 %	5 413
Éléments d'actif de la classe 2	212	44 446 790	100 %	44 446 790
Dont :				
prêts hypothécaires	2121	23 585 325		
Dont prêts hypothécaires également garantis par le FGAS	2121a	8 364 711		
Dont prêts hypothécaires également garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance	2121b	5 190		

(suite du tableau p. 81)

Dont prêts hypothécaires également garantis par une personne publique	2121c	779 667		
Prêts cautionnés pour lesquels l'émetteur de la caution bénéficie du meilleur échelon de qualité de crédit	2122	401 830		
Expositions sur des personnes publiques	2123	20 618 119		
Dont expositions visées au 5 ^e paragraphe de l'article L. 515-15 du CMF	2123a			
Autres éléments de la classe 2	2124	- 158 376		
Éléments d'actif de la classe 3	213	45 236 640	100 %	45 236 640
Dont :				
parts de fonds commun de créances bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit	2131	19 381 251		
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins de prêts hypothécaires aux personnes physiques pour financer un logement	2131a	12 425 758		
parts de FCC dont l'actif est constitué à 90 % au moins des autres prêts hypothécaires ou cautionnés	2131b	271 252		
parts de FCC composés à hauteur de 90 % au moins telles que définies dans l'article L515-15	2131c	6 684 242		
expositions sur des personnes publiques	2132	15 750 213		
Dont expositions visées au 5 ^e paragraphe de l'article L. 515-15 du CMF	2132a			
billets à ordre régis par les articles L. 313-42 et suivants du CMF	2133	6 975 894		
autres éléments de la classe 3	2134	3 129 281		
Éléments d'actif de la classe 4	214		100 %	
Dont :				
expositions sur des personnes publiques	2141			
autres éléments de la classe 4	2142			
Opérations venant en déduction des actifs :				
sommes reçues de la clientèle en attente d'imputation, portées au passif	215		100 %	
opérations de pensions livrées : titres donnés en pension	216	- 550 982	100 %	- 550 982
opération collatérale : Pool 3G	217	- 2 237 994	100 %	- 2 237 994
encours en dépassement de quotité	218	- 259 360	100 %	- 259 360
Pour information : actifs venant en déduction des fonds propres				
TOTAL DES MONTANTS PONDERES DES ELEMENTS D'ACTIF (R) (230 = 201 + 202 + 203 + 204 + 205 + 206 + 211 + 212 + 213+ 214 + 215 + 216 + 217 + 218)	230	103 826 825		99 418 643
Ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier : éléments du passif	Code poste			Montants
I. Ressources privilégiées provenant d'établissements de crédit	101			99 573
Dont montant nominal	101a			97 149
II. Ressources privilégiées provenant de la clientèle				
Clientèle financière	102			
Clientèle non financière	103			
Sous-total	104			
Dont montant nominal	104a			

Dont nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées échues en instance de règlement	104b		
III. Titres bénéficiant du privilège			
Obligations foncières	115		86 098 034
Titres de créances négociables	116		238 000
Autres titres bénéficiant du privilège	117		
Dettes rattachées à ces titres	118		2 036 244
Sous-total	119		88 372 278
Dont montant nominal	119a		86 336 034
IV. Sommes dues au titre du contrat prévu à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	125		5 369
V. Sommes dues au titre des instruments financiers à terme bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du CMF	126		1 284 576
Dont impact des variations de change sur le nominal des ressources privilégiées	126a		- 826 717
VI. Dettes résultant des frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L515-19 du Code monétaire et financier	127		
Ressources privilégiées (T) (140 = 101+104+119+125+126+127)	140		89 761 796
Montant nominal ressources privilégiées (141 = 101A + 104A + 104B + 119A + 126A)	141		85 606 465
RATIO DE COUVERTURE (avec 2 décimales) (R/T*100)	240		110,76 %

Éléments de calcul du ratio de couverture

(en milliers d'euros)

Respect des limites relatives à la composition des actifs	Code poste	Montant retenus	Seuil réglementaire	% constaté
Total de l'actif net	300	103 826 825		
Montant nominal des ressources privilégiées	141	85 606 465		
Total des prêts cautionnés (201+ 203 + 2122) + prêts cautionnés mobilisés classés en billets à ordre ou en valeur de remplacement /actif net (300)	301	1 688 030	35 %	1,63 %
Billets à ordre (2133) / actif net (300)	302	6 975 894	10 %	6,72 %
Total des parts de FCC, acquises à partir du 01/01/2008, répondant aux conditions du III art. R515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R515-4 du CMF /montant nominal des ressources privilégiées	303		20 %	
Total des parts de FCC, acquises à partir du 01/01/2008, répondant aux conditions du II art. R515-4 du CMF et ne répondant pas au IV de l'article R515-4 du CMF /montant nominal des ressources privilégiées	304		20 %	
Total des expositions visées au 5° de l'article L515-15 du CMF (2123a+2132a)/montant nominal des ressources privilégiées (141)	305		20 %	
Actifs sûrs et liquides (206 - 2065) / montant nominal des ressources privilégiées (141)	306	10 075 518	15 %	11,77 %

Ratio de couverture : éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Code poste	Encours (a)	Valeurs des biens financés ou apportés en garantie	Montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Montants en dépassement
Prêts hypothécaires et prêts cautionnés hors prêts transférés à la création de la Compagnie de Financement Foncier en 1999	410	21 695 708		21 474 870	220 839
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le capital restant dû	411	17 886 646		17 886 646	
Prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le produit de la valeur du bien financé ou apporté en garantie et d'une quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier	412	3 809 062	4 359 781	3 588 224	220 839
dont :					
prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur des biens financés ou apportés en garantie	412a	21 019	22 978	13 787	7 233
prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien apporté financé ou apporté en garantie	412b	3 222 659	3 803 837	3 041 470	181 189
prêts dont le montant éligible au refinancement peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	412c	565 384	532 966	532 967	32 417
Billets à ordre	420	6 939 977		6 901 455	38 521
Billets à ordre dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le capital restant dû des créances mobilisées	421	5 721 222		5 721 222	
Billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées est le produit de la valeur du bien financé ou apporté en garantie et d'une quotité visée à l'article R. 313-20 et suivants du Code monétaire et financier	422	1 218 755	1 451 718	1 180 233	38 521
dont :					
billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422a	46	64	38	7
billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422b	997 458	1 237 178	965 719	31 739
billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 90 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422c				
billets à ordre garantis par des créances mobilisées dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	422d	221 251	214 476	214 476	6 775

(en milliers d'euros)

Éléments de calcul des montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées et des dépassements	Code poste	Encours (a)	Quotité moyenne à l'origine pondérée par l'encours des parts à la date de calcul (b)	Montants éligibles au refinancement par des ressources privilégiées	Montants en dépassement
Parts et titres de créances émis par un fonds commun de créances ou une entité similaire acquis depuis le 11 mai 2007 dont les prêts répondent aux caractéristiques définies au I de l'article L. 515-14	430	4 639 745		4 621 579	18 167
Parts de fonds dont l'encours émis à l'exclusion des parts spécifiques constitue le montant refinancé par des ressources privilégiées	431	3 820 796		3 820 796	
Parts de fonds dont la somme des capitaux restant dus des prêts du fonds majoré des liquidités constitue le montant refinancé par des ressources privilégiées	432				
Parts de fonds dont le montant refinancé par des ressources privilégiées est égal au produit de la valeur des biens financés ou apportés en garantie des prêts figurant à l'actif des FCC par les quotités visées à l'article R. 515-2 du CMF, majoré des liquidités du fonds commun de créances ou entité similaire	433	818 949	82,21 %	800 783	18 167
dont :					
parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 60 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4331				
parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées ne peut être supérieur à 80 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4332	818 949	82,21 %	800 783	18 167
parts de fonds dont les actifs sont constitués de prêts dont le montant éligible au refinancement par des ressources privilégiées peut représenter 100 % de la valeur du bien financé ou apporté en garantie	4333				
Total des montants en dépassement (poste 440 = 410 + 420 + 430)	440				277 527

(a) Il s'agit des capitaux restant dus pour les prêts cédés, des capitaux mobilisés pour les billets à ordre et le montant des parts de fonds à la date de calcul.

(b) Les quotités moyennes des parts de fonds sont celles constatées lors du lancement du fonds ou de l'entité similaire, le cas échéant lors d'un rechargement ultérieur ou lors de l'inscription des parts à l'actif de la société de crédit foncier.

Attestation du responsable du Document de référence

Personne responsable de l'information financière

Monsieur Thierry DUFOUR
Président-directeur général

Compagnie de Financement Foncier
Adresse : 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont
Téléphone : 01 57 44 92 12
Télécopie : 01 57 44 92 88

Attestation du responsable du Document de référence

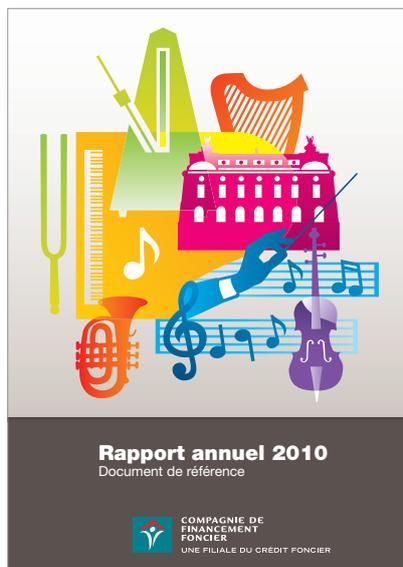
J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en Tome 2 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Charenton-le-Pont, le 1^{er} avril 2011

Le Président-directeur général de la Compagnie de Financement Foncier
Thierry DUFOUR



Conception, création, réalisation :
LES ÉDITIONS DE L'ÉPARGNE

Illustrations : Studio Impresarios/Caroline Matter



L'intégralité de ce rapport annuel a été imprimé sur du papier partiellement recyclé en utilisant des encres végétales.
Le papier est fabriqué sur un site certifié ISO 14001 et l'imprimerie est labellisée Imprim'Vert. L'ensemble de ce rapport est recyclable.



**COMPAGNIE DE
FINANCEMENT
FONCIER**

UNE FILIALE DU CRÉDIT FONCIER

4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex - France
Tél. : + 33 (0)1 57 44 92 05